

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:       Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                  M. ALFRED MARQUIS, commissaire  
                                  M. MARIO DUMAIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 125

---

Séance tenue le 11 avril 2003, à 13 h 00  
À la salle du Club Aramis  
1426, rue Notre-Dame Nord  
Sainte-Marie-de-Beauce

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE ENVIROGAIN .....	4
MÉMOIRE DE UNICOOP .....	19
MÉMOIRE DE L'INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET FORESTIER .....	30
MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE .....	44
MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES .....	55
MÉMOIRE DU BARREAU DU QUÉBEC .....	65

---

**(SÉANCE DU 11 AVRIL 2003)**  
**(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)**  
**(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis  
10 accompagnée de mes trois collègues, les commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

À Sainte-Marie, nous amorçons aujourd'hui la tournée régionale. Nous devons commencer plus tôt lundi, mais en raison des élections nous avons cru nécessaire de déplacer la  
15 séance ce vendredi. Nous remercions d'ailleurs toutes les personnes qui ont bien accepté... qui ont volontairement accepté de modifier leur horaire pour nous permettre de compléter notre tournée régionale avant Pâques, ce qui était l'objectif de la Commission.

Alors, nous entendrons cet après-midi six présentations, trois avant la pause et trois  
20 après la pause. Je rappelle à chacun que l'on a convenu d'un temps d'une demi-heure par présentation. C'est-à-dire le temps, un 15 minutes qui vous est accordé pour présenter et un 15 minutes qui nous est accordé pour échanger avec vous.

Et j'informe également les citoyens dans la salle qu'il est possible, s'il vous apparaissait  
25 qu'un fait est erroné, de le corriger et, pour ce faire, vous devez vous inscrire au registre du droit de rectification.

Bien entendu, ce n'est pas l'occasion qui vous est offerte pour contre-argumenter l'opinion d'un participant, mais bien de corriger un fait qui vous apparaîtrait incorrect. Il est  
30 possible également à l'auteur du mémoire de contre-rectifier, mais cette fois-ci par écrit. Et c'est à la fin de chacune des séances que la Commission entendra les personnes qui se seront inscrites au droit de rectification.

Donc aussi pour informer les citoyens de la région, la Commission donc à la fin de ces  
35 séances publiques ici à Sainte-Marie, soit jeudi soir prochain, se retirera, elle aura terminé la consultation publique, les trois étapes que nous avons prévues auront été complétées et nous nous retirerons donc pour rédiger le rapport qui doit être remis au ministre le 15 septembre prochain.

Donc, c'est avec vous nous terminons cette tournée dans une région où il y a une bonne  
40 concentration de production porcine et nous... je pense que nous nous ennuierons de tous ceux que nous aurons rencontrés au cours de cette tournée régionale, parce qu'il y a des gens fort sympathiques partout au Québec.

45            Alors, sans plus tarder, je laisserais tout de suite la parole à nos premiers participants de l'après-midi, soit Envirogain et je vais présenter une personne, puis je vous inviterais peut-être à présenter les personnes qui vous accompagnent.

              Alors, monsieur Camil Dutil. Bonjour.

50

**M. CAMIL DUTIL :**

              Alors, merci madame Boucher. Avec moi aujourd'hui, j'ai deux... deux autres cofondateurs d'Envirogain, à savoir Gilles Gagné et Roch Chabot.

55

              Alors, ça nous fait plaisir de vous présenter notre mémoire aujourd'hui qui portera principalement sur le traitement des lisiers de porc et notre thème un peu qu'on veut vous démontrer c'est que le traitement de lisiers de porc au Québec est une occasion à saisir, à la fois pour l'industrie du porc et pour l'industrie de l'environnement et de l'environnement en général.

60

              Alors, l'entreprise a été fondée en 99, nous sommes une entreprise spécialisée dans le traitement et la valorisation des fumiers et lisiers.

65

              Les propriétaires, je disais tantôt, il y a les dirigeants fondateurs que j'ai nommés tantôt, mais il y aussi deux sociétés de capitaux de risque Innovatech Québec-Chaudière-Appalaches et Fondation CSN.

70

              Alors Envirogain fait suite un peu à un cheminement des fondateurs, des trois fondateurs qui sont ici présents, ça fait quand même plusieurs années qu'on s'intéresse à ce sujet de gestion des lisiers de porc. Alors ça débute un peu à l'époque où j'étais chez BPR à titre de fondateur du département de génie rural et Gilles Gagné y était avec moi.

75

              On a fait la première étude indépendante sur les surplus de lisiers de porc ici dans Chaudière-Appalaches en 88-89. Une étude qui avait permis de démontrer toute la problématique environnementale et sociale et, à l'époque, on avait estimé des surplus d'azote, des surplus de phosphore et aussi une problématique odeur.

80

              Il y avait eu aussi des recommandations de faites à l'époque, dans ce rapport-là, et c'est ça qui a emmené la création des organismes de gestion de surplus de lisiers de porc.

85

              90-94, nous avons été responsables de la conception des premiers outils d'aide et de décision pour le développement durable qui a été commandité par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture à l'époque, dans le cadre du programme «PAGEF».

              Ces outils-là, Fumigestion, Géogestion, il y aussi l'outil Fertisol, étaient vraiment des outils d'aide et décision pour aider les éleveurs à prendre une décision qui permettait de concilier l'économique, l'environnement et le côté social.

90 94, on a participé à la mise sur pied, avec les producteurs des organismes de gestion de surplus de lisiers, dont notamment FertiOr et COGENOR.

89-95, on a développé des solutions technologiques pour la gestion des surplus, on a été les instigateurs de la technique d'élevage de porc sur litière. Cette technique a été d'ailleurs mentionnée par Lise Sarrazin. On a mis en place des concepts de toitures, des rampes d'épandage, des moniteurs de doses et bien d'autres projets. Dans cette époque-là, dans des projets commandités par le ministère de l'Environnement, on a réalisé pour plus de 4 M \$ de travaux de développement de technologies.

100 97-99, on a... j'ai développé le prototype Biofertile avec Sopra ADS, ce qui nous a amenés à créer Envirogain avec Gilles, Roch Chabot, et aujourd'hui, 2003, on peut prétendre que nous avons une commercialisation d'une technologie performante, qui est la technologie Biofertile que je vais vous présenter plus en détail tantôt.

105 Aussi, je veux souligner que tout ça, notre développement technologique, notre plan d'affaires est basé sur une connaissance internationale des problématiques. Pas mal toute l'équipe d'Envirogain a visité plusieurs pays, France, Belgique, Danemark, Pays-Bas, États-Unis, Mexique. Et on a mis vraiment un focus de développer des solutions qui peuvent s'adapter, pas juste au Québec, mais dans d'autres pays parce qu'on croit que les normes environnementales dans quelque temps vont être relativement uniformes d'un pays à l'autre. Donc pour nous, au niveau affaires, c'était préférable de développer une technologie très globale pour être capable de la commercialiser dans tous les pays.

115 Notre leitmotiv Envirogain, il y a trois mots clés qui apparaissent d'ailleurs sur notre logo : innover, valoriser, protéger.

120 Innover dans le sens qu'on développe des technologies performantes et aussi avec une garantie des résultats. Valoriser, c'est de transformer ce déchet en un produit écologique et à valeur ajoutée. Et protéger, bien c'est d'assurer une efficacité environnementale de plus de 99 % de l'azote, phosphore et odeur.

125 Notre approche elle est globale et intégrée dans le sens qu'on... c'est une technologie de traitement partiel ou complet à la ferme ou en semi-collectif. Donc, on enlève l'eau à la source, ce qui... le traitement génère un biosolide qui ensuite est pris en charge par des sites soit de compostage ou de séchage et on... ce produit-là est commercialisé avec des partenaires.

Nos secteurs d'activités, quatre points, d'abord un diagnostic de la meilleure solution durable pour le client.

130 On n'est pas, Envirogain, des promoteurs d'équipement, on est un groupe qui offre des solutions la plus avantageuse pour le client, puis on choisit parmi les solutions qu'on a dans notre portefeuille, la meilleure pour le client.

135 Le deuxième point, une fois que le client a choisi sa solution, on fait la conception et l'installations, alors que ce soit... si c'est une solution à la ferme ou en station collective.

140 Ensuite, on réalise le suivi de la solution avec garantie de résultats. On a développé, chez Envirogain, un système de télégestion qui nous permet d'assurer, à distance, la technologie.

Enfin, on assure aussi au client, en option, la prise en charge des biosolides, ce qui permet au client de concentrer son métier sur l'élevage et nous, on s'occupe de l'environnement.

145 L'équipe d'Envirogain, comme vous le savez, le lisier de porc c'est un problème complexe à résoudre, problème complexe égale équipe multidisciplinaire. Alors, nous avons chez nous des agronomes, des ingénieurs, un chimiste, des techniciens, biologistes, chercheurs, administrateurs et aussi on a besoin de comptables, parce que c'est quand même des entreprises qui exigent beaucoup de financement.

150 Nos partenaires financiers, Innovatech, Fondation, le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, le CQVB; et nos partenaires techniques et scientifiques, Mabarex qui est une firme qui œuvre dans le domaine du traitement des eaux usées municipales; Dénitral qui est un partenaire français qui nous a apporté énormément de savoir-faire et aussi qui commercialise maintenant des composantes technologiques de Envirogain, nous avons maintenant des  
155 composantes commercialisées en Europe, pas juste dans le lisier de porc, mais aussi dans le traitement des effluents viticoles. Également nos partenaires scientifiques, l'École polytechnique de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, dépendamment du type de projet, on a un partenaire universitaire.

160 Alors là, je passe plus rapidement maintenant comment que nous on résume la problématique des lisiers de porc.

165 Alors, la problématique se résume à deux points, à notre avis. D'une part, l'industrie porcine génère une richesse collective importante, soit près de 30 000 emplois, un marché très dynamique, des retombées économiques quand même assez grandes. Il y a presque autant de retombées économiques de l'industrie du porc que Hydro-Québec. Viande de qualité à faible coût.

170 C'est aussi qu'est-ce qui nous a nous vraiment motivés à développer notre entreprise, c'est qu'on est persuadés que la viande de porc est une viande du futur. Bien des experts au monde disent qu'il y a trois protéines du futur, à savoir le porc, le poulet et le saumon. Le bœuf va coûter très cher à produire et lorsqu'on fait l'écobilan, je tiens à dire que lorsqu'on fait l'écobilan, le porc c'est peut-être une des viandes les plus sécuritaires, si on fait les choses correctement.

175 Alors les contraintes, par contre, dans cette industrie qu'on veut au Québec, les odeurs, je pense que c'est une contrainte majeure, des épandages ça génère de la pollution en azote, phosphore, pathogènes, ça crée des problèmes de santé publique.

180 Ne pas oublier aussi dans les contraintes le transport des lisiers, c'est qu'avec les surplus que nous avons, si on maintient des épandages selon la capacité de support des sols, il faut aller très loin les épandre, donc ça crée une contrainte sur le transport. Et aussi beaucoup de consommation d'énergie fossile.

185 Alors les solutions que je vais vous présenter aujourd'hui, le traitement.

Alors pour nous le traitement c'est une solution adaptée... qui peut être adaptée aux besoins des producteurs, mais aussi de l'environnement et de la société. Et pour les fins de la présentation aujourd'hui, je vais... nous allons comparer coût et efficacité de trois possibilités de solutions, à savoir épandage sur les terres, avec des bonnes techniques en vertu du règlement de 2002.

195 Alors, vous savez qu'en vertu du règlement, les rampes vont être obligatoires prochainement, que la capacité de stockage devrait être augmentée pour prendre en compte la date d'épandage. Alors dans notre étude économique que je présente aujourd'hui, on a tenu compte de ces éléments-là.

200 Et aussi on compare... on va comparer avec le traitement partiel qui est une solution surtout pour le phosphore et le traitement global qui... où on assure un contrôle de l'azote, du phosphore, des pathogènes et aussi le transport des liquides.

205 Alors, l'analyse économique pour nous, une analyse économique, environnementale et sociale, dans un contexte de développement durable se résume par la conciliation de l'économie, de l'environnement et du social. Alors, c'est un juste équilibre.

Alors si on pousse juste sur l'environnement, bien il n'y aura plus d'emplois, donc ce n'est pas une solution durable. Donc c'est un juste équilibre avec ces trois éléments-là et ce que je vais vous présenter aujourd'hui en analyse comparative épandage, traitement partiel et traitement complet, a été conçu dans cette optique.

210 Alors, je vais rapidement – vous avez dans le mémoire du BAPE un tableau qui est peut-être un peu détaillé, je le résume plus sur la présentation suivante. Dans le tableau au mémoire, on présente une analyse comparative avec trois types de station de traitement, à savoir 20 m<sup>3</sup>/jour, 40 m<sup>3</sup>/jour et 80 m<sup>3</sup>/jour.

215 20 m<sup>3</sup>/jour, c'est pour des fermes types du Québec, la taille moyenne du Québec. 40 m<sup>3</sup>/jour, c'est soit une très grande entreprise ou c'est le regroupement de trois petites entreprises et 80 m<sup>3</sup>/jour c'est généralement des regroupements de plus de quatre, cinq entreprises.

220 Alors là, je présente... je résume plus quelques points, parce que je n'aurai pas assez de temps pour présenter tout ça.

225 Alors au niveau d'une station de 40 m<sup>3</sup>/jour qui constitue un regroupe d'environ trois  
entreprises ou une grosse entreprise, alors vous pouvez voir sur le graphique suivant, au niveau  
des coûts, alors l'approche épandage, toitures et rampes, on a estimé des coûts de 12 \$ environ,  
à 12 \$ du mètre cube.

230 En traitement partiel, les coûts sont à peu près similaires et en traitement complet, les  
coûts sont moins élevés. Et comme je vais vous montrer tantôt, c'est principalement dû au fait  
qu'on a éliminé l'eau à la source, donc pas de coûts de transport avec le traitement complet.  
C'est le facteur qui fait en sorte que le traitement complet gagne généralement dans la plupart  
des situations au Québec, à cause du transport des liquides.

235 Alors, pour une station de 80 m<sup>3</sup>/jour, vous voyez que l'écart est encore plus grand. C'est  
dû au fait que là on bénéficie d'une plus grande économie d'échelle et aussi le Prime-Vert  
actuellement favorise davantage les regroupements au niveau de ses subventions.

240 Donc, ça donne des coûts beaucoup plus intéressants pour des regroupements de petits  
éleveurs que des grosses stations uniques à propriétaire unique.

245 Donc, lorsqu'on dit que le traitement est éligible seulement pour les grosses fermes, c'est  
faux, le MAPAQ son programme fait en sorte qu'il favorise plus les petites fermes que les  
grandes fermes.

250 Maintenant au niveau de – dans les coûts, je présente assez rapidement, là, les  
composantes de coûts qui fait... que j'ai présentées tantôt en sommaire. Donc vous avez en  
standard, en rouge c'est les coûts de transport, épandage; en jaune c'est les coûts d'opération;  
en bleu c'est les coûts de transport de biosolides; en violet c'est les coûts d'entrée et de prise en  
charge et en vert, suivi et plan de fertilisation.

255 Donc... et en bas vous avez pour épandage avec toitures et rampes, traitement partiel,  
traitement complet.

Alors, comme vous pouvez voir, en régie standard c'est le transport qui est le principal  
coût. Le coût du transport s'élève à 9 \$ du mètre cube.

260 Bon là, je n'ai pas eu le temps de présenter les hypothèses et je n'aurai pas le temps  
aujourd'hui. Pour ceux à qui ça intéresse, nous pourrions vraiment vous présenter toutes les  
hypothèses qui ont servi à faire ces calculs. Et ces calculs reposent sur 18 diagnostics réalisés  
en 2002-2003 de clients qui nous ont appelés pour connaître les coûts, partiel, traitement  
complet. Donc, on a quand même une banque de données assez importante et nous pourrions  
déposer les hypothèses pour les gens à qui ça intéresse.

265 Donc, le transport le principal coût. Vous voyez aussi que le traitement complet il n'y a  
pas de transport; le traitement complet les coûts d'opération sont plus élevés, par contre c'est  
compensé par des faibles coûts dans les autres items.



270 Maintenant, les résultats sur le plan environnemental pour les trois solutions. Alors, on a dans le mémoire du BAPE, vous avez des données quantitatives, là, je présente ici aujourd'hui seulement des données qualitatives.

275 Donc, au niveau de l'azote, phosphore, odeur, pathogènes GES, c'est les principaux points qu'il faut regarder sur le plan environnemental.

Alors, sur le plan de l'azote, il ne faut pas oublier que l'azote est un point très important, parce que le fédéral et les municipalités maintenant ont une nouvelle norme d'azote dans les étangs d'épuration.

280 Donc, si on ne prend pas en compte l'azote, c'est les municipalités qui vont payer la note pour traiter leur azote dans les stations des eaux... au niveau de l'eau. Donc, vu qu'il y a cette nouvelle norme azote, vu aussi que l'azote est un... dans beaucoup de régions du Québec c'est le facteur le plus à risque au niveau de la santé publique, notamment lorsqu'on prend des eaux souterraines, alors, je pense que ça c'est un point que je tiens à souligner, l'azote.

285 Et tous les pays qui s'orientent en traitement de lisier de porc tiennent compte de l'azote. Donc, ça c'est un point important.

290 Alors, l'azote... quand on y va par des techniques d'épandage conventionnelles, oui ça peut être bon pour quelqu'un qui fait un enfouissement, quelqu'un qui va selon la saison de croissance. Mais si on y va avec des techniques juste épandage en surface, c'est des techniques qui sont moins bonnes pour l'azote.

295 Alors qu'en traitement partiel aussi au niveau de l'azote, ça peut être dangereux plus parce que si on enlève le phosphore, ça permet de mettre une plus grande dose. Alors, il faut que l'agronome soit prudent là-dessus parce que si on augmente la dose à cause qu'on a enlevé le phosphore, il a plus de risques de contamination par l'azote.

300 En traitement complet, au niveau de l'azote, c'est très faible parce qu'on a des taux d'épuration de l'ordre de 99 % à la source.

Au niveau du phosphore, les épandages conventionnels c'est une technique qui est bon à moyen. Encore une fois ça dépend encore là des applications.

305 Traitement partiel, c'est... le risque est beaucoup plus parce qu'on a enlevé le phosphore par la technologie du traitement partiel.

Et en traitement complet, c'est meilleur parce qu'on a 99 % de capture du phosphore. En traitement partiel, ça varie de 30 à 80 %, dépendamment des techniques.

310 Au niveau des odeurs c'est... le risque est moyen pour épandage, moyen pour traitement partiel, très faible pour traitement complet.

315 Pathogènes, ça aussi il ne faut pas oublier, presque tous les pays s'en viennent avec une  
législation sur les pathogènes. L'Ontario a émis une législation sur les pathogènes, on a juste à  
penser à Walkerton, ça a été les pathogènes qui ont créé le problème et non pas le phosphore.  
Donc au niveau des pathogènes les épandages c'est moyen, le risque; traitement partiel c'est  
élevé; traitement complet très faible.

320 Et gaz à effet de serre, il ne faut pas oublier non plus avec la nouvelle Politique de Kyoto,  
il va y avoir des crédits de CO<sub>2</sub>, il va y avoir des primes à donner aux producteurs qui vont avoir  
des techniques de réduction de gaz à effet de serre.

325 Alors, au niveau des épandages c'est moyen à cause du protoxyde d'azote dégagé lors  
des épandages; traitement partiel, à peu près pareil; et en traitement complet, beaucoup mieux  
parce qu'on a enlevé l'azote sous forme gazeux lors du processus de traitement.

330 Alors en conclusion, pour nous le développement durable, lorsqu'on fait le tour de tout ça,  
ça égale solution globale.

Solution partielle, ça peut être valable dans certains cas seulement. Alors pour nous, le  
traitement complet est une meilleure solution pour des regroupements de petits producteurs et  
pour les nouvelles installations.

335 Le traitement partiel est bon dans certains seulement, il faut surtout être prudent de ne  
pas généraliser le traitement partiel, c'est vraiment du cas par cas. Le traitement partiel va  
surtout être valable lorsque les terres sont situées à proximité et lorsque le client a toutes les  
superficies nécessaires.

340 Et épandage avec rampes et toitures, c'est bon si terres agricoles situées à proximité, en  
raison des coûts de transport.

345 Recommandation 1. On dit, nous, de maintenir le programme Prime-Vert pour les cinq  
prochaines années pour les fermes existantes en surplus. Pour les nouvelles installations, les  
subventions ne sont pas requises, on arrive à notre étude économique sans subvention, pour une  
nouvelle installation, on arrive au même prix du mètre cube – vous pourrez le voir dans le  
tableau dans le mémoire – le même prix au mètre cube que les fermes existantes avec  
subvention. Pourquoi? C'est parce qu'en nouvelles installations, l'éleveur n'a plus besoin de  
fosses à lisier, alors l'économie générée par les fosses à lisier équivaut à la subvention donnée.  
350 Donc ça, c'est un point intéressant à souligner.

355 Recommandation 2. On dit qu'on souhaite qu'il y ait une mise en place d'un centre de  
gestion en commun MAPAQ, MENV afin d'assurer une meilleure synchronisation des incitatifs  
versus le coercitif.

Je donne l'exemple des années 88 à 94, il y avait une meilleure concertation entre le  
MAPAQ et le MENV et aussi sur le terrain, il y avait beaucoup plus de... je dirais de  
synchronisation.

360 Enfin, on souhaite aussi qu'il y ait des primes aux solutions plus performantes. C'est-à-dire qu'une solution qui atteint 99.9 % d'efficacité environnementale soit plus subventionnée qu'une solution qui atteint 50 % d'efficacité environnementale.

365 L'autre point aussi qu'on souhaite, c'est que le gouvernement s'implique dans la mise sur pied de labels verts, notamment le label vert sur les viandes distribuées dans les chaînes d'alimentation afin de susciter les fermes vertes.

Recommandation 3. On dit de soutenir le développement des marchés des biosolides issus des traitements, que ce soit en engrais séchés ou autres.

370

Alors, en développant bien les marchés, nous croyons que le gouvernement pourra enlever les subventions dans cinq ans parce que le coût de revient aux fermiers va être le même en raison de la valeur ajoutée supplémentaire pour la vente du biosolide.

375 Alors, l'exemple de la France est un bel exemple, à suivre dans cet... on a juste à penser à l'«Acoperle» en France où aujourd'hui, ils vont chercher le biosolique gratuitement chez l'éleveur et ils arrivent à des économies très intéressants pour l'éleveur.

Recommandation 4. On dit de permettre des nouvelles installations d'élevage avec le traitement complet. Pour nous, le développement durable avec la conciliation économie, environnement, social, on pense qu'on va avoir un meilleur développement durable en permettant les nouvelles installations d'élevage parce que beaucoup d'entreprises ont des seuils de rentabilité précaires, elles ne pourront pas nécessairement prendre le virage environnemental.

385

Si on les rend plus fortes sur le plan financier, ces entreprises-là elles vont pouvoir adapter plus l'environnement et ainsi de suite, la dynamique de l'environnement va mieux s'instaurer que de mettre un moratoire total sur toutes les exploitations.

390 Enfin on dit, nous, d'éviter une approche qui favorise l'inflation du prix des terres et l'augmentation des coûts de production des autres... parce que ça favorise l'augmentation des coûts de production aussi des autres types de productions agricoles.

395 On croit que les productions laitières, les productions céréalières, légumières, productions marginales sont plus des productions pour occuper le territoire dans un esprit, là, social, je dirais.

400 La production porcine, nous croyons que, oui, elle occupe déjà le territoire, mais je pense qu'il faut trouver des approches que... de ne pas déplacer et à créer des contraintes sur les autres productions.

Alors, je complète avec cette caricature qui fait un petit peu la suite à ma dernière diapo, les producteurs de lait qui se plaignent contre les producteurs de porc. Mais ce qu'il faut... je

405 tiens à dire aussi c'est qu'il n'y a pas juste le porc de visé dans l'environnement. Alors, la production bovine, la production avicole, alors il faut voir ça dans un tout, parce que si on regarde juste l'industrie porcine, on risque de manquer le bateau.

Alors, merci beaucoup.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

415 On a pu constater tout au cours de cette tournée régionale que la situation n'est pas la même partout. La concentration porcine n'est pas aussi élevée en Gaspésie, il n'y en a pas, que par exemple ici.

420 Alors, la solution de traitement, est-ce que c'est une solution qui doit être préconisée dans des secteurs où il y a de fortes concentrations ou c'est... si à votre avis, même dans les régions où il y a encore peu de production, là, compte tenu des hectares cultivables, donc est-ce qu'on doit la privilégier dans des secteurs comme ici où il y a forte concentration ou si on doit... lorsqu'on implante dans d'autres régions également favoriser cette solution, selon vous, là?

425 **M. CAMIL DUTIL :**

Alors je dirais que, bien, il faut d'abord et avant tout favoriser pour les régions en surplus, les régions à forte concentration. Il est clair que c'est ça en premier lieu.

430 Mais en même temps, je dirais faire attention que... de ne pas compétitionner les autres productions dans les autres régions et, je dirais, il faut faire des portraits par région, il faut voir vraiment : est-ce qu'il y a beaucoup de place à mettre l'industrie porcine dans les autres régions en regard des autres productions et en regard de ce que la population veut dans ces régions-là?

435 Et je pense qu'il n'y en a pas tant que ça de place si on prend en compte ces critères-là, et dans ce sens-là, j'aurais tendance à dire : vaut mieux appliquer le traitement partout. Mais encore là, je ne veux pas conclure là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

440 Dans la mesure où on préconise le traitement partout, en quoi le rapport à la terre est important? En d'autres termes, si j'ai une ferme porcine qui est complétée par un traitement, pourquoi j'ai besoin d'implanter cette production porcine là en milieu agricole et pourquoi pas favoriser le développement de parcs... de parcs industriels, là, porcins?

445 **M. CAMIL DUTIL :**

Bien en fait moi, je dirais que là-dessus... c'est une bonne question. On se fait poser souvent la question, mais j'aimerais... je vais profiter de la tribune pour la préciser.

450 Je dirais que c'est le rôle des MRC, des municipalités, à définir leur schéma d'aménagement de leur industrie, de leur production agricole.

455 À partir du moment que le traitement on démontre qu'on arrive avec zéro rejet, bien on peut implanter des zones d'industries porcines... je pense beaucoup plus dans la Beauce ici qui a tout le tissu, l'expertise et aller dans des boisés à la limite pour être encore plus... sécuriser les populations au niveau des maladies, des contrôles sanitaires, aller dans des boisés en haut de la Beauce. Ça m'apparaît être une solution beaucoup plus adéquate qu'aller porter ça en Abitibi. Et... parce qu'en Abitibi, vous allez créer d'autres contraintes, ici toute l'expertise est dans la région.

460 Donc, votre question je sais qu'elle n'est pas facile à répondre, mais j'aurais tendance à dire, je la relance... je la relance aux MRC. C'est aux MRC à définir leur schéma d'aménagement en tenant compte que ces solutions-là existent. Et si ça crée de l'emploi, si c'est sécuritaire sur le plan environnemental, si ça permet de consolider des abattoirs, des meuneries, et cetera, bien pourquoi pas?

470 Mais le voir, oui, dans un milieu agricole, mais le monde agricole, il y a beaucoup d'industries dans le monde agricole. Donc, je le vois au même titre qu'un abattoir est dans le monde agricole, il peut y avoir des zones agroindustrielles dans le monde agricole. Alors, c'est comme ça que nous voyons les choses.

**LA PRÉSIDENTE :**

475 Monsieur Beauchamp? Non? Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

480 Pourriez-vous nous aider à visualiser la situation de plusieurs petites fermes qui utiliseraient un système de traitement complet?

485 Vous avez mentionné qu'avec le traitement complet, une porcherie n'a plus besoin d'avoir une fosse attenante. Si on verrait une grande porcherie avec un système de traitement accolé à cette porcherie-là, c'est facile à visualiser, mais dans le cas où ça serait quatre ou cinq petites fermes qui n'auraient pas de fosse, mais où le système de traitement était centralisé, comment voyez-vous ça? Comment ça... opérationnellement ça s'organiserait?

490 Et quand vous avez fait des calculs de coût pour cette situation-là, comment vous avez tenu en compte ce que vous allez nous décrire comme manière de faire cette... ce regroupement?

**M. CAMIL DUTIL :**

495 O.K. Je vais vous partir des exemples qu'on vit actuellement, là.

Alors, les stations collectives que nous travaillons actuellement, c'est trois à cinq entreprises agricoles généralement. C'est situé à l'intérieur d'un rayon de deux à cinq kilomètres maximum, parce que plus élevé que ça, la logistique devient complexe.

500

Alors, c'est des fermes qui ont déjà leur fosse mais où on met un lieu en commun pour la station de traitement. Donc, il y a des fosses qui sont, dans certains cas utilisées pour remettre le liquide épuré et ensuite il y a irrigation du liquide épuré. Dans d'autres cas, ces fosses-là ne sont plus utilisées. Ça, je parle toujours pour les fermes existantes, jamais pour les nouvelles installations. Parce que les cas qu'on fait, c'est pour des fermes existantes.

505

Donc, la plupart du temps le transport de lisier se fait soit par camion sur ce 2 kilomètres-là ou se fait carrément par... on peut installer dans des terrains plats, comme Montérégie ça se prête bien. On peut, dans ces stations semi-collectives, installer des pipelines qui fait en sorte que le lisier est «flushé» comme on dit, «flushé» à mesure qu'il est produit directement à la station.

510

Alors, je ne sais pas... il y avait deux autres éléments à votre question.

515 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui, mais pour continuer sur celui-là, vous dites ça se passerait comme ça pour des fermes existantes.

520 **M. CAMIL DUTIL :**

Existantes.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

525

Et dans le cas de nouvelles...

**M. CAMIL DUTIL :**

530

De nouvelles installations...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... installations qui seraient quatre ou cinq petites fermes.

535

**M. CAMIL DUTIL :**

540 Alors, dans le cas de nouvelles installations, je peux difficilement répondre parce qu'on n'a pas d'expérience, mais je dirais que dans le cas de nouvelles installations, ça va être plus proche, ça va être le contrôle sanitaire qui va déterminer la distance des bâtiments.

545 Alors, là, je ne suis pas expert pour répondre à cette question-là, c'est plus des vétérinaires qui pourraient y répondre. Alors, si ça se fait dans un milieu boisé avec un contrôle sanitaire vraiment, bien ça peut être, par exemple, à un kilomètre par bâtiment porcin, mais un kilomètre ce n'est pas si coûteux que ça mettre un pipeline sur un kilomètre, parce que c'est... il n'y a plus de transport par la suite. Alors, c'est comme les réseaux d'aqueduc des villes, après que l'investissement est fait, ce n'est pas des coûts énormes.

550 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

L'autre élément de la question, c'est dans les évaluations de coûts que vous avez faites, prenons pour les fermes existantes où c'est là que vous êtes plus proches d'opérationnaliser ce système-là...

555 **M. CAMIL DUTIL :**

C'est ça.

560 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... avez-vous... comment avez-vous traité le transport du lisier de la ferme à la petite unité regroupée de traitement? Est-ce que ça a été tenu en compte?

565 **M. CAMIL DUTIL :**

Ça a été tenu en compte avec toujours l'hypothèse qu'on était dans le rayon de 2 kilomètres que je parlais tantôt. O.K.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

575 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je ne sais pas si vous avez répondu, là, parce que je ne veux pas prendre tous les chiffres non plus, mais je voulais revenir au 9 \$ pour la gestion standard, là. À ce moment-là, c'est le deux kilomètres ou c'est quelle distance que vous aviez évaluée?

580 **M. CAMIL DUTIL :**

585 Alors on a pris en considération, pour la gestion standard, on a mis comme hypothèse la réglementation du 14 juin 2002 qui fait en sorte que même en régie standard, il va falloir transporter les lisiers pour être conforme et, selon le territoire Chaudière-Appalaches, en zone de surplus, en Chaudière-Appalaches ou en Montérégie, la distance d'exportation de lisier pour avoir des sols ayant la capacité de support nécessaire est d'environ 15 kilomètres. Donc, on a mis 15 à 20 kilomètres, là, si je me rappelle bien, comme hypothèse de distance de transport.

590 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

O.K.

**M. CAMIL DUTIL :**

595 C'est quand même pas énorme par rapport déjà à beaucoup de fermes ce qu'ils font. Il y a beaucoup de fermes qui sont déjà à 30 kilomètres de distance de transport.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

600 Mais ça vient peut-être aider votre réponse à madame la présidente, dans ce sens que si c'était dans une zone où il n'y a pas de surplus et qu'on a des endroits pour l'épandage proche, la solution au traitement devient hors prix par rapport à épandage près de la ferme?

605 **M. CAMIL DUTIL :**

Tout à fait, je pense que ça, je ne le nie pas, c'est tout à fait vrai.

610 Ce que je dis, nous, c'est de faire attention, parce que je me dis l'occupation du territoire, un développement harmonieux, ça peut se faire là-bas, mais on trouve que ça va coûter trop cher aller faire l'élevage de porc là-bas avec toutes les nouvelles normes, par rapport à rester dans la Beauce ou dans la Montérégie.

615 C'est ce choix-là, je trouve... je trouve ça – à partir du moment que la solution technologique existe, regardez-le sur un plan économique, ça coûte beaucoup moins cher à l'industrie porcine de rester dans son cœur d'expertise.

620 Par contre, il y a les normes sanitaires. C'est sûr qu'il va y avoir des fermes à statut sanitaire qui pourront se faire dans des zones éloignées, mais la Chaudière-Appalaches, c'est très grand. Chaudière-Appalaches ça va jusqu'aux lignes américaines, ça va jusqu'à L'Islet, jusqu'à Thetford-Mines, alors à partir du moment qu'on a le traitement, on trouve illogique d'aller en Abitibi.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**



625 Vous parlez de l'expérience française où ils sont rendus avec plus d'une centaine d'unités de traitements. C'est des traitements fermes ou regroupements ou industriels qui sont surtout utilisés en Bretagne?

**M. CAMIL DUTIL :**

630

Alors, en Bretagne, c'est des regroupements en moyenne de 3-4 éleveurs par station. C'est des stations de 40 m<sup>3</sup>/jour, la même taille que je parlais tantôt dans l'étude économique.

635 Le Québec a une, je dirais, une taille de ferme à peu près équivalente à la Bretagne. Donc on va... on peut dire qu'on va avoir à peu près les mêmes stations que là-bas.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

640 Et ils déplacent le lisier de quelle façon?

640

**M. CAMIL DUTIL :**

Pardon?

645 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ils déplacent le lisier de quelle façon? Aérien ou...

**M. CAMIL DUTIL :**

650

Par pipeline.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

655 Par pipeline?

**M. CAMIL DUTIL :**

660 Par pipeline quand les distances sont inférieures à 2 kilomètres, puis il y a quelques stations où il y a des distances de 3 à 5 kilomètres. À ce moment-là, ils déplacent par camion.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

665 Alors, je vais poser tout de suite la question de mon collègue, là. Dans nos conditions où on a certaines périodes de gel, par pipeline, le coût doit être quand même beaucoup plus élevé qu'il peut l'être en France?

**M. CAMIL DUTIL :**

670 Non, parce que par pipeline, c'est quand même une protection contre le gel comme les  
pipelines des eaux usées municipales. C'est... je ne dirais pas que c'est – c'est plus la  
topographie du terrain dans Chaudière-Appalaches qui se prête moins. Montérégie, je dirais  
qu'on a des conditions même meilleures qu'en Bretagne pour faire des pipelines.

675 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

680

Alors, notre temps est écoulé.

**M. CAMIL DUTIL :**

685

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie...

690

**M. CAMIL DUTIL :**

Merci beaucoup.

695

**LA PRÉSIDENTE :**

... d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté votre  
expérience.

700

**M. CAMIL DUTIL :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

705

Merci.

Donc, maintenant, j'invite Unicoop, coopérative agricole.

710

Alors, nous accueillons monsieur Gaétan Roger.

**M. GAÉTAN ROGER :**

Bonjour.

715

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Alors, je vous inviterais également à présenter les personnes qui vous accompagnent.

720

**M. GAÉTAN ROGER :**

Si vous permettez, nous avons prévu que monsieur le président...

725

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, ça va, non. Touchez pas. C'est beau.

**M. GAÉTAN ROGER :**

730

C'est monsieur le président qui va faire cette introduction, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

735

D'accord, merci.

**M. ALAIN LAROCHELLE :**

Alors, bonjour.

740

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

745

**M. ALAIN LAROCHELLE :**

Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs. D'abord, je voudrais vous remercier de nous donner la chance de vous présenter notre mémoire aujourd'hui.

750

Pour faire suite, je vais vous présenter les gens qui sont à la table. À ma droite, il y a monsieur Gaétan Roger qui est directeur général d'Unicoop; monsieur Stéphane Dufour qui est le directeur de la division porcine et avicole et monsieur Stéphane Côté qui est directeur des services-conseils à Unicoop.

755

Pour la première partie, c'est moi qui vais présenter l'entreprise Unicoop et monsieur Roger fera la deuxième partie et je reviendrai pour la conclusion.

760 Unicoop est une des plus importantes coopératives d'approvisionnement de la ferme au Québec. Elle est issue de la fusion en 1986 d'une dizaine de coopératives. Nos 19 points de service sont répartis sur le territoire Beauce, Bellechasse, Québec et Ile-d'Orléans.

Nos produits et services : on a des meuneries, distribution de semences et engrais minéraux, des centres de grains, machinerie agricole et quincaillerie.

765 Unicoop c'est la propriété de 1600 membres. Son conseil d'administration est composé de 9 administrateurs tous producteurs agricoles. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 100 M \$. On a 250 employés à notre emploi.

770 En production porcine, notre chiffre d'affaires est de 60 M \$ et il y 64 employés qui s'occupent de cette division, répartis en employés de ferme, en employés de meunerie, administration ainsi que nos experts-conseils et conseillers en agroenvironnement.

775 Les administrateurs d'Unicoop ont décidé -- ah! excusez, non, j'ai passé un bout. On a 300 producteurs de porc sur notre territoire. La production totale des membres et des fermes d'Unicoop c'est 15 000 truies et 224 000 porcs mis en marché par année.

780 Notre conseil d'administration a pris la décision de réduire le nombre de fermes dont nous sommes propriétaires afin d'appuyer l'établissement de jeunes producteurs en leur vendant des fermes propriétés de la coopérative.

785 Nos bonnes pratiques agroenvironnementales, les principaux éléments que nous désirons vous présenter sont : les tendances dans ce secteur; le support aux producteurs; les bonnes pratiques, l'exemple de nos fermes; la recherche et nouvelles technologies; nos préoccupations.

Je céderais la parole à monsieur Roger pour la suite.

**M. GAÉTAN ROGER :**

790 Merci, Monsieur le Président. Madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

795 Concernant les tendances dans ce secteur, des solutions permettant le développement de l'industrie porcine peuvent s'inspirer des expériences de deux importants pays producteurs de porc. Le Danemark et la Bretagne ont développé deux approches différentes pour faire face aux problèmes environnementaux.

800 Le Danemark a misé sur le dialogue avec la population, alors que la Bretagne a investi dans des systèmes de traitement des lisiers. Au Danemark, les actions prises pour rassurer les populations inquiètes ont été de sensibiliser les producteurs à agir avec plus de civisme pour réduire les odeurs. Les intervenants danois ont engagé un dialogue avec la population pour une

meilleure connaissance et acceptabilité sociale de ce secteur important pour leur économie. Plusieurs réglementations ont été instaurées dont un règlement sur les périodes d'épandage.

805 Par contre, en Bretagne l'orientation pour réduire la pollution des sols a été le traitement complet des lisiers. La première station de traitement remonte à 1991, la région en compte actuellement 132 et 80 % sont des procédés biologiques.

810 Au Québec, la mise en place des réglementations depuis les dernières années a permis l'instauration d'une structure amenant les producteurs à protéger l'environnement. Le développement de la technologie rend disponible de nouveaux outils permettant de produire du porc dans le respect de l'environnement.

815 Pour sa part, Unicoop a mis en place dès 1998 les Plans globaux de fertilisation intégrés pour l'ensemble des fermes de la coopérative. L'instauration du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole a modifié les PGFI en Plan agroenvironnemental de fertilisation.

820 En 1997, un employé d'Unicoop consacrait 50 % de son temps aux services-conseils en agroenvironnement. Depuis 1998, deux personnes y travaillent à temps plein et tout récemment une troisième personne vient d'être engagée. En 1998, nous avons réalisé 23 PAEF et en 2002, 190.

825 Le support consenti à nos producteurs membres. La variété des services que nous offrons nous permet d'accompagner le producteur dans l'ensemble de ses démarches pour la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales.

830 Concernant l'agroenvironnement, dans le support. En 2003, 190 PAEF seront complétés et possiblement plus avec la venue maintenant de la troisième personne, par Unicoop pour ses clients, membres et fermes.

835 Il serait possible d'augmenter le nombre encore de PAEF réalisés si les subventions reliées aux services-conseils en agroenvironnement étaient versées directement aux producteurs. Les services offerts par les coopératives sont exclus de ces programmes de subventions.

840 Nous offrons un service d'accompagnement et d'aide technique pour les demandes d'avis de projet et de certificats d'autorisation. En 2002, une vingtaine de demandes ont été traitées pour la construction de fosses.

845 Nous diffusons de l'information au sujet des bonnes pratiques agroenvironnementales, soit les zones de protection, le projet de caractérisation des lisiers, le projet ATV, la réglementation, la tenue des registres d'épandage au moyen de réunions techniques avec les membres et clients, qu'ils soient en production laitière, porcine, avicole. Et la sensibilisation des producteurs par le biais de notre journal corporatif Unidée.

Nous diffusons de l'information concernant les bonnes pratiques agroenvironnementales auprès de nos employés experts-conseils en environnement et en production animale et végétale, d'où un effet multiplicateur très important.

850 Maintenant, notre support au secteur de production porcine et avicole. Les connaissances de nos équipes d'experts-conseils facilitent la diffusion d'information au sujet de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

855 L'utilisation des aliments multiphases depuis 1994 a permis de réduire le phosphore dans les déjections de 100 à 150 grammes par porc produit. L'utilisation de la phytase dans les moulées depuis mai 1999 a pour avantage de rendre le phosphore plus assimilable par le porc ou le poulet. Cela a permis de réduire les rejets de phosphore jusqu'à 30 %. Et maintenant, le programme Ambition, qui vous a été présenté par la Coopérative fédérée de Québec cette semaine, accentue la démarche.

860 La comparaison des analyses des rejets de 1992 à 2002 démontre que les rejets de phosphore ont diminué de 58 % en 10 ans. Cette amélioration est due à une meilleure conversion alimentaire, à l'alimentation multiphase et à l'utilisation de la phytase.

865 Grâce à sa division des machines agricoles, Unicoop est en mesure de fournir des équipements adaptés aux besoins. Les réservoirs munis de rampes basses ont pour avantage de réduire les odeurs et de diminuer les pertes d'azote.

870 Le coût de ces équipements peut varier. L'achat d'un réservoir neuf équipé de rampes basses peut varier de 27 à 43 000 \$ selon la capacité du réservoir. Par contre, l'installation de rampes basses sur un réservoir conventionnel représente un déboursé de 8 à 9000 \$.

Maintenant, les bonnes pratiques : l'exemple des fermes propriétés d'Unicoop.

875 Depuis 1998, l'équipe des services en agroenvironnement visite nos fermes pour, un, caractériser le terrain, soit évaluer les pentes, localiser des cours d'eau et établir le profil des sols.

880 Deuxièmement, on procède à l'échantillonnage des sols.

Trois, délimiter les zones à protéger à l'aide de roulettes à mesurer et de marqueurs. Ces zones sont : les bandes riveraines, les puits et les résidences. On parle ici d'outils très peu dispendieux.

885 Quatre, on travaille aussi à former et sensibiliser les conducteurs de tracteurs affectés à l'épandage. On les forme pour la lecture des plans de ferme, la tenue des registres d'épandage et les distances qu'ils ont à respecter.

890 Et cinquièmement, nous assurons un suivi quotidien du travail des conducteurs qui, selon les périodes, varient de 3 à 10 personnes.

Nous avons mis en place un système de gestion des lisiers pour toutes les fermes appartenant à la coopérative : tenue de registres d'épandage, tenue de registres d'expédition, échantillonnage de lisier, épandage à l'aide de rampes basses.

895

Nous avons installé des bols économiseurs d'eau dans nos fermes. Les avantages : diminution de 40 % du volume de lisier à transporter et à épandre; diminution de volume, implique diminution des odeurs, implique également diminution sur les routes des camions qui y circulent, donc les inconvénients sont beaucoup moins visibles.

900

Nous avons procédé aussi à l'entretien et à l'amélioration des installations d'entreposage des lisiers sur les fermes d'Unicoop.

905

Nous avons remplacé plus de 8 fosses, réparé plusieurs de celles-ci, construit des puits de regard, tout ça dans le but d'avoir des pratiques respectueuses de notre environnement.

910

Depuis 1999, nous avons investi sur la mise en valeur des terres appartenant à la coopérative. Reboisement des zones non propices à la culture sur certains de nos sites et ça se poursuit à chaque année. On procède également à des coupes sélectives, selon les recommandations des groupements forestiers et nous procédons... nous avons procédé, excusez, à l'installation de haies brise-vent pour leurs avantages environnementaux, énergétiques et esthétiques sur 5 de nos sites et nous avons des projets pour l'année courante.

915

Les projets de recherche et les nouvelles technologies. Projet de caractérisation des lisiers en Chaudière-Appalaches en 2001-2002. La participation, sur une base volontaire, de l'ensemble des fermes de la coopérative à ce projet a permis d'avoir une idée plus juste des valeurs fertilisantes des lisiers et du volume de lisier produit.

920

Les analyses ont permis de constater, pour les fermes d'Unicoop, que la teneur en phosphore était de 40 % moins élevée que les prévisions théoriques.

925

Concernant le banc d'essai à Saints-Anges, projet lancé en 2002 pour l'année 2003, comme tous les producteurs de la municipalité de Saints-Anges, nous faisons partie du banc d'essai mis en place par le MAPAQ. Ce projet a pour objectif de tester et d'évaluer les types d'interventions que ce ministère devra mettre en place afin d'accompagner les entreprises agricoles qui doivent se conformer au Règlement sur les exploitations agricoles. Notre équipe accompagne trois clients et une ferme appartenant à Unicoop participent à ce projet.

930

Les démarches par l'équipe d'agroenvironnement de la coopérative dans ce projet sont : préparation des bilans de phosphore; préparation des bilans alimentaires pour chacune des fermes en collaboration avec un nutritionniste de la Coopérative fédérée de Québec; préparation des PAEF pour les 4 fermes et prélèvement des échantillons de lisier et de fumier.

935

Concernant le projet d'application de lisier à taux variables, nous débuterons en 2003 un projet-pilote sur l'application à taux variables de lisier de porc pour certaines de nos fermes et

quelques receveurs, pour un total de 300 hectares de terrain à Saint-Victor, Saint-Raphaël et Sainte-Marguerite. Inspiré de la technologie de géopositionnement par satellite, dite GPS, ce projet sera réalisé en partenariat avec la Coopérative fédérée de Québec, Bodco, fabricant du réservoir et de la rampe basse utilisés et Innotag, distributeur des équipements de contrôle.

940

Les objectifs de ce projet sont de protéger les bandes riveraines, les puits et les résidences; d'appliquer des petites doses de lisier se rapprochant des recommandations environnementales qui sont souvent inférieures à 25 m<sup>3</sup>/hectare qui est environ le débit minimum sur les réservoirs standards; gérer de façon optimale également les apports d'engrais organiques en équilibrant ceux-ci avec le besoin des cultures.

945

L'investissement requis est de 100 000 \$ pour deux ans, incluant les équipements, les analyses, les essais, le logiciel et la main-d'œuvre. Le coût pour l'achat et l'installation de ces équipements par un producteur serait d'environ 37 000 \$.

950

Sur le plan technique, des doses variables de lisier seront appliquées en tenant compte de la richesse des sols en phosphore, en plus de l'application de petites doses pour éviter les surplus de lisier dans les zones déjà riches dans un champ. Cette technologie permettra de délimiter, grâce à un système informatique, des zones de restriction d'épandage, soit les puits, les bandes riveraines et les résidences.

955

Les sols seront cartographiés par un échantillonnage précis, on va délimiter les contours de champ, on va quadriller ce champ-là, des échantillonnages à raison d'un échantillon par hectare, mais ce même échantillon là sera composé d'une dizaine de prélèvements. Il y aura des cartes de fertilité des sols qui sont produites. Il y aura un agronome qui préparera un plan d'épandage de lisier à appliquer selon la teneur en phosphore des sols.

960

Et guidé par GPS, un débit-mètre fixé à la sortie de la citerne à lisier régularisera le débit selon les taux d'application prescrits.

965

En résumé, l'implantation du projet ATV permettra d'appliquer des doses variables de lisier dans un même champ; d'éviter des erreurs; de respecter les zones de protection; d'équilibrer les apports et les besoins du sol; de faciliter la tenue des registres de champ grâce à la production de cartes des opérations effectuées.

970

Sur la présente diapositive, ce que vous voyez encerclé en bleu c'est un lac et la ligne rouge qui en fait le tour et partiellement recouverte par lignes vertes à certains endroits, donc entre la bleue et la rouge, c'est la zone riveraine qu'il faut protéger. Donc, si l'appareil s'aventure dans cette zone, automatiquement les pompes seront arrêtées, ce qui évitera toute contamination possible de cette zone-là.

975

Sur l'autre diapositive, c'est un champ qui a été cartographié dont les analyses de sol ont été faites et selon la couleur c'est le niveau de fertilité des... en phosphore est différent. Dans ce champ-là, vous avez une moyenne de phosphore de 112, par contre les zones varient de 60 à



980 250. Donc, l'application va se faire des doses réduites quand on est dans des niveaux plus élevés; la dose sera plus grande dans la région de 60.

Et si on va sur le troisième qui est aussi très intéressant, donc ça, à votre gauche, selon la couleur c'est l'intensité de la dose de lisier à appliquer et à votre droite, quand l'opérateur  
985 termine son travail dans le champ, on peut avoir un rapport qui est la carte telle qu'appliquée, comme mes collègues disent, la preuve que le job a bien été fait, si l'intensité des couleurs correspond à ce qui était requis, c'est qu'on a passé... on a appliqué la bonne dose à la bonne place.

990 Ça termine ma partie, madame. Je vais repasser la parole à monsieur le président.

**M. ALAIN LAROCHELLE :**

Merci monsieur Roger.

995

Nous sommes préoccupés par la diminution du développement de la production porcine étant donné le manque de terres pour disposer des lisiers, conformément à la norme 2010.

1000 Nous croyons qu'afin de poursuivre le développement de cette activité économique dans le respect de l'environnement, la mise en place d'usines régionales de traitement des lisiers est nécessaire.

1005 Nous croyons que des actions peuvent être prises pour rassurer la population inquiète. Un dialogue et un transfert d'information avec la population permettront une meilleure connaissance et une acceptabilité sociale de ce secteur important dans l'économie de notre région.

1010 Le développement de la technologie et des services-conseils rend disponible de nouveaux outils permettant de continuer de faire évoluer la production porcine dans le respect de l'environnement. Les producteurs veulent protéger l'environnement qui leur permet d'assurer leur subsistance.

1015 Nos fermes ont permis d'acquérir des connaissances et de mettre en pratique certaines des bonnes pratiques agroenvironnementales. Forte de cette expérience, Unicoop est en mesure d'assurer un support sur la forme de transfert technologique et de services-conseils aux agriculteurs de la région afin de relever les défis qui se présentent à eux. Les réalisations des dernières années que nous venons de vous présenter témoignent de ce désir d'évoluer avec nos membres afin de relever le défi d'une agriculture durable.

1020 Pour y arriver, Unicoop et la coopération agricole québécoise doivent être reconnues comme un outil appartenant aux agriculteurs et dont les efforts de recherche et développement sont orientés par ceux-ci en fonction de leurs besoins.

Merci beaucoup.

1025

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Moi, ma première question ça va être en rapport avec justement la technologie GPS. Est-ce que dans des territoires qui sont fortement en pente, cette technologie-là peut-être utilisée facilement?

1030

**M. GAÉTAN ROGER :**

Écoutez là, vous êtes dans le très technique pour un directeur général. La technique du GPS pour l'épandage d'engrais minéraux, par exemple, ou de produits de phytoprotection existe à la grandeur du Québec et je ne connais pas l'histoire des angles, là, qu'est-ce qui peut arriver. Ça c'est une question trop technique. Je ne sais pas si Stéphane, toi, est-ce que...

1035

**M. STÉPHANE CÔTÉ :**

Dans le fond c'est un peu qu'est-ce qu'on s'attend de vérifier, parce qu'on sait, comme monsieur Roger vient de nous le présenter, c'est des... c'est via la Coopérative fédérée de Québec, il y a eu quand même passablement d'hectares, là, au niveau de l'épandage par GPS. Mais c'est des choses qu'on veut vérifier pour le secteur ici, voir un peu, là, comment que les équipements vont se comporter. Donc, c'est le but un peu des essais de cet été, là.

1040

1045

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Marquis.

1050

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1055

Même avant l'agriculture de précision et le GPS, là, vous avez mentionné que vous avez les tenues de registre d'épandage, tenues de registre d'expédition, échantillonnage de lisier, épandage à l'aide de rampes basses, pour toutes vos fermes. Alors ceci, je suppose que c'est déjà sur informatique?

1060

**M. STÉPHANE CÔTÉ :**

Non, pas le...

**M. GAÉTAN ROGER :**

1065

Non, tous les registres ne sont pas présentement sur informatique, mais on a l'information pour chacune des nos entreprises.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1070

Parce que ma question, va en emmener une autre, mais je suppose que ça serait assez facile d'avoir ça sur informatique, d'avoir une belle banque de données et ça voudrait dire qu'assez facilement, on aurait ce qui pourrait s'appeler la traçabilité des épandages complets de lisier. On saurait où ça va, quand ça y va et combien on en a mis?

1075

**M. GAÉTAN ROGER :**

Oui, présentement c'est sur des registres manuels, mais c'est très simple à informatiser, oui, en effet.

1080

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

1085

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1090

Merci, Madame la Présidente.

Une de vos recommandations principales c'est la mise en opération d'une usine régionale de traitement. Il y a déjà quelque chose d'amorcé, dans la région qui est Agrior.

1095

Par contre, il a semblé y avoir quelques ratés au départ de cet établissement-là. Pouvez-vous nous expliquer un peu, si vous êtes assez liés à cette entité-là, qu'est-ce qui s'est passé exactement, puis qu'est-ce qu'il faudrait pour que ça devienne fonctionnel et opérationnel?

**M. GAÉTAN ROGER :**

1100

Oui là, disons que le dossier Agrior n'est pas un dossier auquel nous, nous sommes impliqués depuis le début. Je pense que les gens qui nous ont procédé tout à l'heure dans la présentation auraient été les personnes peut-être appropriées pour répondre à la question directement qu'est-ce qui a pu se passer, qu'est-ce qu'il reste à faire et tout ça.

1105

Nous, la mention ou la recommandation dans notre rapport que ça prend un système de traitement, c'est qu'on part du principe que les fermes sont déjà existantes et si vous avez vu tout à l'heure la présentation de notre prédécesseur, ça veut dire à partir du moment que les fermes sont existantes et qu'on doit faire des traitements pour exporter les surplus de la région, il faut regrouper les fermes et faire soit des traitements... des petits traitements pour petits groupes de producteurs ou des systèmes comme il a été développé par Agrior.

1110

Nous, on est conscients que la région, selon les analyses qui ne sont pas les nôtres mais qui disent qu'il y a plus d'éléments fertilisants organiques que la capacité des sols de la région de

1115 les prendre, bien on doit trouver des moyens d'exporter le surplus dans d'autres secteurs d'activités, d'autres régions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1120 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1125

Dans la section 3.3.5 à la page 10, là, vous évoquez le... des actions que vous avez entreprises de reboisement des zones non propices à la culture, de coupes sélectives et d'installations de haies brise-vent. Une question qui est beaucoup soulevée, c'est celle de l'abattage de sections de forêt à des fins d'épandage. Est-ce qu'il y a eu ça aussi?

1130

**M. GAÉTAN ROGER :**

Non.

1135

**M. ALAIN LAROCHELLE :**

À Unicoop on n'a pas fait ça sur nos fermes.

**M. GAÉTAN ROGER :**

1140

Non, excuse. Il n'y a pas eu de déboisement. La question c'est le déboisement, il n'y pas eu de déboisement...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1145

Il n'y a pas eu de déboisement à des fins d'épandage?

**M. GAÉTAN ROGER :**

1150

Non, il n'y en a pas eu puisqu'on vous dit on a reboisé les zones non... qui étaient non propices à la culture. Nos boisés ont été gérés avec les groupements forestiers en coupe sélective...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1155

O.K.

**M. GAÉTAN ROGER :**

1160 ... et depuis... sur 5 sites actuellement, nous avons réalisé l'installation de haies brise-vent et je sais, là, qu'on a encore 3 demandes pour la prochaine année.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1165 Comme vous êtes dans le milieu et que vous connaissez le milieu, est-ce qu'à votre connaissance, la pratique de couper des sections de forêt à des fins d'épandage a été mise en œuvre dans la région?

**M. GAÉTAN ROGER :**

1170 Écoutez, moi de ce que je connais de la région Chaudière-Appalaches, c'est certain qu'il y a eu du déboisement de fait à certains endroits, mais ceux que j'ai été plus témoin, c'est la remise en culture de terres qui avaient commencé à pousser en friche. Ça c'est vraiment ce que j'ai vu se passer le plus.

1175 C'est... pas besoin d'aller loin, là, sur l'autoroute 20 vous en voyez. Mais souvent c'est des terres qui étaient en friche, elles ont été en culture, sont devenues en friche et elles ont été remises en culture.

1180 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1185 Alors, ça termine le questionnement que la Commission avait... avait à votre endroit. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

**M. GAÉTAN ROGER :**

1190 Merci, madame.

**M. ALAIN LAROCHELLE :**

1195 Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1200 Merci.

Alors, maintenant j'invite l'Institut de l'environnement rural et forestier et sa représentante, je n'ai pas le nom des deux personnes, là, mais sa représentante, madame Caroline-Joan Boucher. Alors, il y a également monsieur Léon-Étienne Parent, d'accord.

1205 Alors, bonjour.

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1210 Oui. Est-ce que vous m'entendez bien, oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1215 **M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1220 Nous aimerions remercier la Commission de l'occasion qu'elle nous offre aujourd'hui de présenter notre mémoire. Mon nom est Léon-Étienne Parent, je suis agronome et professeur au département des sols et de génie agroalimentaire de l'Université Laval et directeur de l'ENREF, le nouvel institut créé par l'Université Laval, il y a un an de ça. Je suis accompagné par madame Caroline-Joan Boucher qui est aussi agronome et directrice adjointe de l'Institut.

1225 La présentation va se dérouler en deux temps. Premièrement, la présentation de l'Institut par madame Boucher, puis moi je vais vous présenter quelques actions qui ont été menées par des membres de l'Institut et qui pourraient intéresser les gens de la production porcine.

**Mme CAROLINE-JOAN BOUCHER :**

1230 Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.

Je vais prendre... je vais attendre deux petites minutes, point de vue informatique, parce qu'on est avec un support informatique pour vous faire la présentation. C'est beau, O.K.

1235 Merci. Donc on s'installe. Donc la présentation du mémoire de l'Institut de l'environnement rural et forestier sur le développement durable de la production porcine au Québec va être présentée en partie par monsieur Parent et en partie par moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1240 Voyons, est-ce que vous pourriez... oui.

**Mme CAROLINE-JOAN BOUCHER :**

Parler plus fort et dans le micro.

1245

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis approchez-le, le micro de...

1250 **Mme CAROLINE-JOAN BOUCHER :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

1255

... de vous, d'accord. Parfait.

**Mme CAROLINE-JOAN BOUCHER :**

1260

Donc, le plan de la présentation. Présentation de l'Institut de l'environnement rural et forestier, l'harmonisation des productions animales et végétales, traitement et valorisation des boues, programme «Porcherie Verte» et enfin, indicateur du développement durable.

1265

La présentation de l'Institut. En fait si on y retourne à ses origines, c'est un institut qui a été mis en place à l'Université Laval avec la collaboration et la concertation de trois facultés, donc il y a trois facultés fondatrices, la Faculté des Sciences et génie, Faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation et enfin la Faculté de Foresterie et de géomatique.

1270

La mission de l'Institut c'est de viser à développer et coordonner des activités de recherche et de formation de nature multidisciplinaire reliées à l'environnement rural et forestier.

L'Institut a été reconnu par le Conseil universitaire de l'Université Laval en novembre 2001, ce qui lui donne en fait toute une entité comme une faculté administrative et tout.

1275

Au niveau des objectifs enfin de l'Institut et ce qui a un peu sous-entendu la création de l'Institut, c'est qu'il y a des enjeux complexes, complexes au niveau de l'environnement, vous en êtes témoins aussi par la même occasion.

1280

Le montage de consortiums de recherche, donc ce qui est à l'intérieur, décloisonnement des programmes, des programmes de formation et enfin d'arriver à un transfert des connaissances de la recherche fondamentale et par la suite, jusqu'à la recherche appliquée. Et enfin, la veille scientifique et stratégique qui pouvait s'en... découler, en fait, au niveau de la recherche.

1285

Les motivations, problématique complexe de l'expertise complémentaire, c'est qu'on s'apercevait que ce n'est pas seulement dans une faculté en fait qu'ils vont être capables de résoudre l'ensemble des problèmes ou enfin au niveau de la recherche, mais l'expertise complémentaire et des masses d'expertise un peu partout au Québec, en fait, qui permettraient de justement solutionner les problèmes.

1290

Et il y a également l'autre partie qu'il y a des infrastructures majeures qui ont été acquises par les différentes universités. Une partie à l'Université Laval qui concerne différents axes aussi au niveau de l'Institut.

1295 Dans les différents axes de recherche que l'Institut de l'environnement rural et forestier  
couvre, la partie air, eau, sol, effluents, l'agroforesterie, la géomatique environnementale, la  
phytoprotection et la santé publique.

1300 À l'intérieur de ces différents axes de recherche, il y a différents chercheurs qui  
proviennent justement de différentes facultés à l'Université Laval mais aussi de différents centres  
de recherche aussi qui sont affiliés à l'Université et de d'autres universités ou institutions de  
recherche à l'intérieur de ça.

1305 Pour continuer la présentation, au niveau des infrastructures majeures, monsieur Parent  
va poursuivre la présentation.

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1310 Donc, une des motivations de la création de l'Institut, c'est vraiment l'acquisition  
d'infrastructures majeures qui découlent du réinvestissement des gouvernements dans le secteur  
de l'éducation supérieure.

1315 Puis l'action majeure ça a été la Fondation canadienne pour l'innovation qui a investi  
dans notre parc d'infrastructure, deux FCI importantes, là, une sur la météorologie, l'hydrologie et  
l'agriculture de précision, à peu près 7 millions qui ont été investis dans ce secteur-là. Donc, on  
parlait de l'agriculture de précision tantôt, on a vraiment tout ce qu'il faut pour avancer dans ce  
secteur-là.

1320 Puis la deuxième, qui concerne peut-être plus la production porcine de façon générique,  
là, c'est tout ce qui est lié à l'agroenvironnement. Donc, on a acquis des équipements sur la  
qualité de l'air, ce qui concerne les gaz à effet de serre, les odeurs, les poussières, les aérosols,  
les pathogènes et ces choses-là.

1325 On a acquis également un laboratoire de microbiologie à la fine pointe, là, de la  
technologie. Puis on a également, pour le traitement des... la valorisation des boues, on va  
acquérir également une usine de granulation séchage. L'acquisition de ces équipements-là a  
commencé en 2001... 2001, puis ça s'échelonne jusqu'à 2004 environ. Donc c'est assez long de  
tout coordonner tout ça, c'est assez complexe.

1330 On a actuellement cinq membres du réseau universitaire impliqués dans ces FCI-là, soit  
Laval, McGill, l'École de technologie supérieure, l'INRS-ETE et l'ITA de La Pocatière.

1335 Il y a des aspects qu'on ne couvre pas directement par les technologies, puis l'Institut lui-  
même couvre surtout les technologies et les pratiques agroenvironnementales mais on s'est  
associés également à un nouvel Institut à l'Université Laval qui s'appelle l'Institut de formation et  
de recherche Hydro-Québec. Donc, qui va couvrir le développement de l'environnement et la  
société, soit la sociologie, l'économie et le droit. Donc, si on a un projet d'une complexité qui  
interpelle ces disciplines-là, on le fait en collaboration avec l'Institut Hydro-Québec.



1340 Parmi les quelques réalisations, évidemment c'est récent à l'Institut, l'acquisition des équipements scientifiques va permettre au réseau universitaire d'avoir une action beaucoup plus intéressante au niveau de l'environnement, là. On n'avait pas l'impression d'être bien bien impliqués depuis quelques années, mais avec les équipements dont on dispose, on va pouvoir se positionner de façon très forte au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

1345 Donc, on est pratiquement à niveau actuellement avec les équipements qu'on a. On est à niveau avec d'autres centres en Saskatchewan, par exemple, ou en Europe, ce qui va nous permettre de collaborer beaucoup plus facilement avec ces gros centres là.

1350 Mais il y a quelques réalisations que je voudrais mentionner additionnelles aux infrastructures. Donc, depuis une couple d'années on travaille beaucoup sur des concepts, là, puis on a produit deux ouvrages importants sur les milieux humides. On a parlé des petits lacs tantôt, là, mais ces milieux-là sont à risque environnemental, puis il y a deux ouvrages par nos chercheurs, là, qui ont été publiés au niveau international sur la protection des milieux humides  
1355 qui impliquent la réaffectation des fonctions de ces milieux-là qui peuvent être influencés par les productions porcines, dont les épandages aux alentours ou directement les applications sur ces milieux-là.

On est également impliqués dans la gestion par bassins versants. C'est surtout les  
1360 bassins versants agricoles qui nous ont intéressés au début, mais aussitôt qu'on va aller vers des plus grands bassins versants, il y a d'autres joueurs que les producteurs... productions animales, puis il y a aussi les municipalités, puis les abattoirs entre autres qui vont rentrer dans cette problématique-là, mais on y va vraiment par étape. On commence par les plus petits, puis on monte étape par étape. On n'essaie pas de tout manger du premier coup, là, parce qu'on risque  
1365 d'avoir des problèmes.

Il y a également des recherches qui sont faites sur la sélection d'espèces ligneuses pour l'aménagement des corridors boisés, puis une chose intéressante, des réalisations déterminantes qui ont été faites depuis... des travaux depuis à peu près huit ans sur la saturation critique des  
1370 sols pour le phosphore dans l'environnement... pour l'environnement et les productions végétales.

Donc, au Québec on est, avec les recherches qui ont été faites à l'Université chez nous, on est vraiment les premiers dans le monde, je dirais, à arriver avec des critères  
1375 agroenvironnementaux pour la fertilisation et ces critères-là ont été entrés dans les guides, les nouveaux guides de fertilisation pour le maïs et la pomme de terre.

Puis l'esprit de ces critères-là a été adopté par un État américain, le Delaware, qui est un État avant-gardiste aux États-Unis, mais ils ont encore un peu de chemin à faire, là, pour  
1380 s'assurer que ces critères-là sont vraiment bien adaptés à leurs conditions qui est en évaluation dans quelques États américains également. Donc on a vraiment quelque chose d'assez intéressant, là, qui a été développé au Québec, là, sur la capacité des milieux récepteurs.

1385 Parmi les recommandations suite à notre expérience, là, des systèmes complexes, là, ça prend vraiment des actions multidisciplinaires à R & D puis des actions concertées, mais c'est des durées beaucoup plus que les projets de recherche de deux ou trois ans qu'on nous suggère auprès des organismes subventionnaires.

1390 Ça prend au moins des actions de cinq ans pour résoudre un problème complexe. Parce que ça prend de la coordination entre tous les chercheurs, entre les disciplines, un vocabulaire uniforme, puis également la synthèse de l'information, puis ça, ça ne peut pas se faire sur des durées de deux à trois ans, alors que la majorité des programmes de recherche actuellement sont sur deux à trois ans. Donc, ça cause des difficultés pour mettre de l'avant des concepts de développement durable.

1395 Également les approches par bassins versants c'est quelque chose qui est à privilégier. Tout simplement au niveau des chercheurs, ça nous donne un territoire qui est relativement cohérent pour les études scientifiques.

1400 Donc, c'est facile à établir une ligne de crête puis à suivre les... ce n'est pas facile, mais on a au moins un territoire cohérent pour identifier la source des problèmes puis amener des solutions à l'intérieur de quelque chose qui est naturel, plutôt qu'une région qui est quelque chose d'un peu plus artificiel, une région administrative. C'est plus facile pour les chercheurs d'étudier des bassins versants que des régions par exemple.

1405 Là, je vous ai fait un petit schéma qui a l'air un peu... j'ai rêvé à ça à un moment donné, puis j'ai dit ça doit être quelque chose de bon à mettre sur diapositive. Vous avez à votre gauche les six qualités personnelles selon John Saul qui est notre philosophe national.

1410 Donc pour une personne ou pour l'ensemble des personnes pour avoir une action, créer un débat qui est positif, puis qui va apporter des solutions, ça prend un sens commun, de l'éthique, de l'imagination, de l'intuition, une bonne mémoire puis de la raison également. Donc, c'est probablement ce genre de problème là, là, nous concerne, là, par rapport à la production porcine.

1415 Mais de façon plus spécifique, le gros problème de la production porcine, c'est qu'on a beaucoup de difficulté à arrimer les productions animales et végétales. Les productions animales fonctionnent de leur côté, les productions végétales fonctionnent de leur côté, puis on n'est pas capables de les arrimer, on dirait d'une façon convenable, économique puis viable, durable.

1420 La séparation de ces deux types de production là due à la spécialisation de l'agriculture fait en sorte qu'on a des problèmes actuels, où on a des régions qu'il y a beaucoup de production végétale, puis qui manquent d'engrais, puis d'autres qui ont des productions animales puis qui n'ont pas d'engrais... qui ont trop d'engrais. Donc, il faut trouver le moyen de les arrimer, comme c'était autrefois où il n'y avait pas de ce genre de problème là, où les productions végétales animales étaient... fonctionnaient très bien.

1425

1430 Parmi les... grâce aux FCI, on est en train de développer la filière de traitement et de valorisation. Il faut vraiment qu'on parte du début jusqu'à la fin, pas traiter, par exemple, seulement de séparation de lisier liquide-solide ou bien de biostabilisation puis ensuite de valeur ajoutée, il faut vraiment traiter la filière au complet de façon à s'assurer qu'il y ait une équité dans toutes les actions qui sont entreprises. Qu'il n'y en ait pas seulement un, là, qui parte avec le ballon, là, dans toute cette... dans toute cette ligne-là.

1435 Donc, nos actions vont porter sur la séparation liquide-solide, sur la cueillette des boues, traitement régional, contrôle de la qualité des produits.

1440 Quand on parle de produits à valeur ajoutée, là, le contrôle de la qualité du biosolide c'est extrêmement important pour qu'on s'assure que nos produits vont avoir une crédibilité sur le marché.

Puis il va falloir faire un bilan économique et environnemental de l'ensemble de la filière traitement valorisation, pas juste une partie de la filière, mais il faut voir l'ensemble de la filière.

1445 Ça fait que là, vous avez quelque chose d'un petit peu compliqué, là, on peut imaginer qu'une ferme qui a une séparation, par exemple, à la ferme où on cueille des boues, comme on fait une «run» de lait, par exemple, on cueille des boues, ça s'en va dans une usine de traitement qui va mettre à niveau... qui va faire la biostabilisation, remettre à niveau la qualité de ces biosolides-là.

1450 Ces biosolides vont être acheminés à une usine de granulation où on va pouvoir fabriquer toutes sortes de produits à valeur ajoutée comme des engrais organiques, des engrais organo-minéraux, des substrats de culture et probablement d'autres produits également, des matières suppressives également contre les maladies des plantes. Donc, il y a toutes sortes de produits qui pourraient être fabriqués éventuellement à partir de ça.

1460 Actuellement, on connaît bien les engrais organo-minéraux et les engrais organiques. Organiques, c'est surtout ce qui est produit en Bretagne présentement. Organo-minéraux, on développe des filières assez intéressantes de ce côté-là. Mais il ne faudra pas oublier que si on examine la filière du début à la fin, il va falloir qu'on fasse des bilans de GES là-dedans, des bilans d'énergie, puis des bilans économiques tout le long de la filière, intégrer l'ensemble de ces bilans-là.

1465 Là, je vous donne un exemple d'une action qu'on a menée depuis 1989 sur la filière des engrais organo-minéraux, c'est tout simplement une combinaison d'engrais organiques et d'engrais minéraux. Ce n'est pas... le concept n'est pas récent.

1470 Probablement que les plus vieux dans la salle se souviendront des mélanges de phosphore et de fumier de vache autrefois, là, ce qu'on appelait le «phossétable» là, donc c'était déjà... c'est déjà quelque chose qui est assez... qu'on connaît depuis longtemps. Mais nous, on veut vraiment développer cette filière-là pour en faire une filière d'harmonisation des productions animales et végétales qui sont aujourd'hui séparées.

1475 Donc, le concept des engrais organo-minéraux vise à une valeur ajoutée qui est supérieure au simple contenu en azote, phosphore et potassium à l'intérieur de ça, puis où on peut tirer avantage des interactions entre la matière organique et les matières minérales dans l'engrais.

1480 Essentiellement, ce sont des engrais granulés à valeur commerciale puis il n'y a pas de miracle dans tout ça. Les gens, s'ils pensent que c'est une utopie, il y a déjà de ces produits-là qui sont vendus sur le marché, plusieurs milliers de tonnes qui sont déjà vendues sur le marché. Donc, il y a déjà une acceptabilité de ce genre de produit là.

1485 Les performances attendues, évidemment il y a des coûts à la fabrication de ces produits-là, puis on s'attend à une réduction des doses de phosphore d'au moins 20 %, mais dans plusieurs cas c'est beaucoup plus que ça.

1490 Dans le maïs et le soya, à dose égale, on s'attend à des rendements supérieurs à 250 kilos pour rentabiliser le produit pour qu'il y ait au moins un partage entre l'agriculteur et le marchand.

Puis dans la pomme de terre, à s'attend à des gains supérieurs à 1.5, on les a obtenus ces gains-là de toute façon, on sait que ça fonctionne.

1495 Puis il y a un grand intérêt du côté des producteurs maraîchers qui sont incapables de boucler le bilan phosphore actuellement avec leur façon de fertiliser. Donc, il y a une procédure d'accompagnement qui pourrait être faite de ces producteurs-là avec ce type d'engrais là pour réduire considérablement leurs doses et les mettre en situation de développement durable.

1500 Actuellement, il y a les producteurs de maïs et de pommes de terre et d'atocas qui sont présentement en situation de développement durable avec les nouvelles grilles de fertilisation, mais il y a un accompagnement additionnel qu'on peut faire avec des engrais qui ont une performance supérieure.

1505 Donc, dans les recommandations vraiment les filières R & D, il faut que ce soit des filières technologiques complètes lorsqu'on... on parlait de programmes de cinq ans, mais ça prend des filières complètes, pas seulement des petits bouts. Il faut vraiment intégrer l'ensemble de la filière technologique, du traitement jusqu'à la valorisation.

1510 Puis également, l'autre chose très importante qu'il va falloir établir, ce sont des critères de qualité des matières organiques, puis la fabrication de produits à valeur ajoutée. Il y a déjà... les Bretons ont déjà... la Bretagne, c'est-à-dire, a commencé déjà à développer ces genres de critères là qui sont, à mon avis, incomplets. Mais on a un programme de collaboration avec eux qu'on espère qui va fonctionner, là, pour améliorer les critères de qualité des matières organiques de façon à s'assurer de l'effet des produits à valeur ajoutée. Ça, ça concerne  
1515 principalement les engrais actuellement.

1520 Le programme «Porcherie Verte», ce serait quelque chose... ce serait peut-être quelque chose à regarder aussi, c'est vraiment de l'intégration de groupes de recherche pour en arriver à solutionner les problèmes de la production porcine. Puis un institut comme le nôtre, ça ressemble un peu à la vision de Porcherie Verte où on rassemble plusieurs chercheurs de différentes disciplines qui vont évoluer dans un sens, dans la même direction pour solutionner une problématique bien spécifique.

1525 Donc, il y a des connaissances intégrées au niveau économie, des attentes sociales, la réglementation, la technologie et tout ça, ça rentre dans ce genre d'approche là. Puis cette approche-là est documentée de toute façon sur les sites Internet.

1530 Les indicateurs du développement durable, on va voir s'il y a vraiment quelque chose... si les actions ont un très bon effet, là, s'il y a... si on voit qu'il y a une approche par bassin versant, s'il y a une concertation qui se fait au niveau d'un bassin versant et que les gens établissent bien c'est quoi les objectifs d'un bassin versant de façon... de qualité de l'eau, par exemple, de façon à ce que les technologies s'adaptent à ces objectifs-là. Il n'y a pas nécessairement de... une technologie qui va tout régler les problèmes. Ça dépend vraiment des objectifs qu'on se fixe.  
1535 Donc, il va falloir qu'en quelque part, les gens s'entendent pour dire c'est quoi les objectifs qu'on veut pour notre bassin versant.

L'adoption des bonnes pratiques d'élevage et de gestion des sols, il y a déjà plusieurs actions qui sont faites au Québec là-dessus, puis elles vont être poursuivies de façon à arriver, d'ici quelques années, là, que les producteurs aient au moins leur boîte à outils pour savoir comment ils vont être en situation de développement durable et la documentation se fait quand même assez rapidement actuellement.

1545 Puis la troisième chose, l'autre indicateur ça va être jusqu'à quel point on peut intégrer les filières technologiques pour harmoniser les productions végétales et animales. Donc, il va falloir que tout le long de la ligne, on sente qu'il y ait un mouvement... que ce soit des compagnies qui s'associent pour développer l'ensemble de cette filière-là ou bien des groupes de recherche qui explorent l'ensemble de cette filière-là. C'est vraiment là qu'on va voir que ça s'organise. C'est un indicateur d'organisation qui va nous amener vers le développement durable.

1550 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555 Je vous remercie, madame Boucher, monsieur Parent.

Moi je ne peux faire autrement que de profiter de votre présence pour vous poser cette question. Tout au long de la consultation publique, on a eu des... je dirais, des débats sur la question des engrais organiques et certains prétendent que les engrais, le fumier est un meilleur engrais que le lisier, compte tenu qu'il apporte un meilleur apport organique au sol.

1560

Alors moi, j'aimerais avoir votre point de vue sur justement les engrais, tant le lisier et le fumier et que vous nous expliquiez s'il est exact que -- et ça c'est une autre chose qu'on a entendue -- que le lisier c'est un polluant. Alors, j'aimerais vous entendre sur cette question-là.

1565

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Bien, je pense qu'ici il faut qu'on fasse la distinction, ça c'est un vieux problème agronomique, là, puis qu'on enseigne depuis très longtemps dans nos cours, là, la distinction entre un amendement et un engrais.

1570

Un amendement, ça sert à améliorer un ensemble de propriétés de sols, comme si on ajoute du fumier par exemple à un sol, on va ajouter de la matière organique, on va améliorer les propriétés physiques du sol. Puis en même temps, on va ajouter des éléments nutritifs.

1575

Donc on vise trois buts, là, en ajoutant un amendement, que ce soit des biomasses qui sont riches en fibres, par exemple, ils vont augmenter... améliorer un ensemble de propriétés de sol.

1580

Alors que quand on pense aux engrais comme tels ou aux engrais organiques, comme le lisier, le principal but c'est de fertiliser, ce n'est pas nécessairement de changer des propriétés du sol, c'est ajouter des éléments nutritifs au sol. Parce que c'est facile à voir, juste par les analyses qu'il n'y a pas beaucoup de matières organiques dans le lisier. Alors que dans l'autre, il y en a beaucoup, ce n'est pas du tout les mêmes doses de matières organiques qu'on va ajouter.

1585

Donc, il faut vraiment distinguer le concept amendement et le concept engrais dans tout ça, là. Ça n'a pas les mêmes buts. Le concept engrais c'est juste pour ajouter des éléments nutritifs.

1590

**LA PRÉSIDENTE :**

Le lisier, est-ce que c'est un polluant?

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1595

Bien, ça dépend des doses qu'on ajoute, là. Dans le sens, si c'est appliqué selon des doses agronomiques, ça va avoir un effet... un effet fertilisant. Mais si on applique des doses trop élevées, comme n'importe quel engrais, comme n'importe quoi, c'est certain que ça peut polluer.

1600

Mais selon des recherches qui ont été faites sur différents types de fumier et de lisier, là, il faudrait que je vous apporte les articles sur ça, en général, les fumiers et les lisiers ont tendance à augmenter les niveaux de phosphore plus rapidement que les engrais minéraux, à cause de la matrice organique qu'il y a là-dedans qui fait que le phosphore est moins fortement retenu par le sol à cause de la matière organique.

1605

Donc, on a toujours une augmentation plus rapide des niveaux de phosphore dans le sol avec les engrais organiques, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Ça veut dire aussi que c'est très efficace aussi, là, dans un sens. Mais il faut vraiment qu'on reste dans des doses agronomiques, là.

1610

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, bien appliqué?

1615

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Bien ça, c'est toujours... c'est comme dans n'importe quoi, ça.

1620

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1625

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je vais continuer un peu dans le même sens, alors si on utilise un engrais organique et minéral... ceux que l'on peut préparer avec valeur ajoutée, fabriqués probablement à partir de lisier et à partir de matières minérales et qu'on le compare au lisier, à ce moment-là? En un mot, ce que je veux savoir c'est dans votre engrais à valeur ajoutée dans lequel il y a de la matière organique, qu'est-ce qu'il y a de différent par rapport aux autres engrais?

1630

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Vous voulez dire les engrais organo-minéraux?

1635

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui, organo-minéraux, voilà, vous avez trouvé le bon mot...

1640

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Organo-minéraux...

1645

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

... je m'en excuse, là, je ne le trouvais pas, moi.

1650

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1655 Bien, ce n'est pas les mêmes modes d'application, ce n'est pas les mêmes buts. Appliquer du lisier, c'est appliquer vraiment à la grandeur du champ, là, on ne peut pas appliquer ça en bande comme telle, comme un engrais ordinaire, là. Et le lisier, on va surtout appliquer ça là où est-ce qu'il y a des porcheries, là. Alors que les engrais organo-minéraux ça sert vraiment à transférer des quantités importantes de lisier vers des zones de production végétale, avec une valeur ajoutée.

1660 Je pense, par exemple, aux productions de maïs où on fait de l'application en bande, donc cet engrais-là c'est vraiment pour faire de l'application en bande, c'est granulé. C'est la même chose pour les productions... les productions maraîchères, c'est vraiment pour transférer... avoir un engrais qui est de bonne qualité pour le transférer dans des productions végétales et que les producteurs de production végétale aient des avantages à utiliser ça.

1665 Mais pour... le lisier lui-même, il est utilisé surtout en relation avec la production porcine, alors que les autres c'est en relation avec les productions végétales qui n'ont pas nécessairement de producteurs animaux autour d'eux autres, là.

1670 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1675 Je n'ai pas trop compris, effectivement. C'est-à-dire que si on pense... en réalité valeur agronomique, là...

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Oui?

1680 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

... votre engrais à valeur ajoutée fabriqué dans une usine d'engrais organo-minéraux...

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1685 O.K.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1690 ... et le lisier, au niveau agronomique, c'est la même chose?

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1695 Ce n'est pas la même chose.



**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non?

1700 **M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas... – parce que nous, on ne compare pas ça au lisier, c'est une solution au surplus de lisier. Ce n'est pas dans le but de remplacer le lisier, c'est dans le but de remplacer les engrais minéraux, c'est ça le but, avec une fraction organique qui est considérable dedans, là, c'est ça le but, là. Avec une valeur qui va faire en sorte que la performance est supérieure.

1705  
1710 Puis ça, les chiffres que je vous ai donnés tantôt, là, les attentes des compagnies d'engrais, parce qu'on veut que ce soit eux autres qui les vendent, là, qu'ils aient un avantage à transférer du fumier vers les productions végétales, c'est ça qu'on cherche.

1715 Donc, ça nous prend un engrais qui va avoir une performance agronomique qui est très bonne, donc je vous parlais tantôt supérieur à une tonne et demie dans la pomme de terre à des doses semblables ou même des fois des doses inférieures de phosphore. Donc, ça fait plus de prélèvement puis moins d'ajout, c'est quand même un gain environnemental, là. Puis des gains aussi dans le maïs, dans d'autres productions.

1720 Puis également, il faut que ce qui sorte d'une usine ça rencontre les critères des compagnies d'engrais, sinon on n'est pas plus avancés, on ne pourra pas l'écouler sur les marchés, les grands marchés, là, comme le maïs ou les autres productions. Il faut... donc, en termes de diamètre, de dureté, de composition, puis il faut que ça rencontre la Loi sur les engrais du Canada, aussi, là. Donc, il faut qu'il y ait une composition qui soit suffisamment importante, élevée là-dedans pour que les gens aient un intérêt à commercialiser ça.

1725 Puis en même temps, de démontrer que ces engrais-là ont un effet positif sur les productions... sur les productions végétales, dont plusieurs sont en problème actuellement, là, au niveau des bilans de phosphore.

**LA PRÉSIDENTE :**

1730

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1735 Je reviens un peu sur... avec une sous-question à la question de madame la présidente à propos de l'impact de l'utilisation des lisiers.

1740 Alors, on a entendu très souvent dans nos auditions que l'utilisation à long terme du lisier détruisait la matière organique et que la matière organique dans un sol où on applique longtemps des lisiers va diminuer. Vous avez dit, dans le lisier, il n'y a pas beaucoup de matières

organiques. Mais là, ma question c'est si on en applique longtemps, qu'est-ce qui va arriver à la matière organique du sol?

1745 Et en même temps, une autre chose qu'on a entendue très fréquemment, c'est que l'application du lisier détruisait les vers de terre et qu'on nous disait que les vers de terre c'était un ingrédient extrêmement important pour la structure et la fertilité des sols.

1750 Alors, je ne sais pas si sur ces deux éléments-là vous avez un... vous pouvez nous apporter un éclairage?

**M. LÉON-ÉTIENNE PARENT :**

1755 Bien, je n'ai pas fait de recherche en particulier sur ça, c'est plutôt des recherches qui ont été menées à Agriculture Canada par Martin Chantigny où il y a une... il y a eu un bilan de carbone, je crois, qui a été fait sur les applications de lisier. Mais il faut vraiment voir dans quel contexte que c'est fait, là, quel type de culture, quel type de rotation.

1760 Si vous regardez des applications uniques d'engrais minéraux, par exemple, puis tout dépendant vraiment des retours au sol. Il faut vraiment faire un bilan complet de chaque cas. Là, il est possible que dans certains cas, ce que vous me dites, que c'est vrai, puis dans d'autres cas ce n'est pas vrai aussi.

1765 Ça dépend vraiment de qu'est-ce qui retourne au sol, quel est le système de gestion de sol. Est-ce qu'on laisse les résidus en surface ou on les enfouit? Est-ce que c'est une prairie sur plusieurs années ou bien si c'est une monoculture de maïs? Quels sont les rendements du maïs? Dans tous les cas, le bilan peut basculer d'un côté ou de l'autre, puis ce n'est pas nécessairement relié uniquement au lisier de porc. Il faut vraiment regarder cas par cas toutes ces choses-là. On ne peut pas faire de généralisation de ces concepts-là comme ça.

1770 Mais c'est certain que le lisier, s'il se comporte comme un engrais, puis il apporte seulement quelques centaines de kilos de matières organiques, alors que le sol en minéralise peut-être 7 ou 800 ou plus, là, à un moment donné on va... si on dit juste ce que le lisier apporte, bien il va y en avoir moins, mais il ne faut pas oublier que les matières... qu'il y a les plantes aussi qui fournissent de la matière organique. Ça dépend des résidus qui viennent de là, pour voir où est-ce que vous êtes dans le bilan.

1780 Puis en ce qui concerne les vers de terre, là, je ne suis pas vraiment au courant, là, des recherches. Les recherches sur les vers de terre, il y en a quelques-unes qui ont été faites surtout par monsieur Pagé à l'IRDA ou par des gens... il y a un monsieur Esteves qui a travaillé là-dessus, là, avec monsieur Pagé. Mais je ne sais pas s'ils ont fait le lien entre le lisier, la dose de lisier et le type de sol, le type de végétation. C'est plus complexe que dire juste le lisier, ça dépend vraiment des situations.

1785 Il est possible dans certaines situations qu'il y ait un problème, puis dans d'autres qu'il y en ait moins. S'il y a un sol qui est biologiquement très très actif, puis qui métabolise, qui peut

nuire aux vers de terre très rapidement, il est possible qu'il ne soit pas affecté. Mais s'il y a un sol qui est biologiquement moins actif, il est possible que ça soit affecté. Ça dépend vraiment des situations.

1790           Moi, je n'aime pas faire des généralisations comme ça, parce qu'on se retrouve avec toutes sortes de problèmes. Je peux vous dire dans les recherches en agriculture, on pense que c'est simple, qu'on peut avoir quelque chose qui marche pour tout, là. Mais on s'aperçoit que des fois ça marche, des fois ça ne marche pas. Puis on essaie de voir dans quelle situation ça marche, dans quelle situation ça ne marche pas, puis là, on fait une recommandation par rapport à ça. Le diagnostic est bien important.

**LA PRÉSIDENTE :**

1800           Alors, madame Boucher, monsieur Parent, nous vous remercions beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

1805           Peut-être juste avant que vous quittiez, vous nous indiquez dans votre présentation que cinq ans ça serait un temps... le temps requis pour permettre de traiter de problèmes complexes. Alors, si vous avez ça, si vous défendez bien ça, je vais vous envier parce que ce n'est pas vraiment le temps qu'on nous a donné pour examiner la question.

Merci.

**14 h 38 – SUSPENSION DE LA SÉANCE**

1810           **14 h 56 – REPRISE DE LA SÉANCE**

**LA PRÉSIDENTE :**

1815           S'il vous plaît, je vous inviterais à reprendre votre siège.

Alors, nous accueillons la Fédération québécoise de la faune et ses deux représentants, monsieur Luc Tremblay. Bonjour.

**M. LUC TREMBLAY :**

1820           Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825           Et monsieur Pierre Latraverse.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

1830           Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, s'il vous plaît j'aimerais que l'on fasse silence dans la salle. Merci.

**M. LUC TREMBLAY :**

1840

Si vous le permettez, Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Latraverse de présenter un peu notre organisme.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845

D'accord.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

1850

Donc, bonjour, et je voudrais remercier la présidente de la Commission, madame Boucher et les commissaires, messieurs Beauchamp, Dumais et Marquis du privilège de participer à la présente consultation.

1855

Monsieur Luc Tremblay, ingénieur forestier, présentera le corps de notre mémoire et moi, en tant que bénévole et mandaté par le conseil d'administration, je vais vous présenter notre organisme en tant que tel.

1860

Donc, la Fédération québécoise de la faune est fière de vous présenter ce mémoire qui exprime notre vision, nos préoccupations et les pistes qu'elle propose en vue de fixer le cadre du développement durable de la production porcine au Québec. Nous sommes confiants que cet exercice sera garant des meilleurs résultats.

1865

À titre de présentation, la Fédération québécoise de la faune est un organisme à but non lucratif fondé en 1946 qui regroupe environ 220 associations de chasseurs et de pêcheurs répartis à travers toutes les régions administratives du Québec. Elle est la voix et la représentante de plus de 150 000 chasseurs et pêcheurs. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, au maintien et à la perpétuation et au développement de la chasse et de la pêche en tant qu'activités traditionnelles et sportives.

1870

Nous voulons souligner aussi que nous sommes un des premiers organismes sans but lucratif à participer au projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique. Nous voulons porter aussi à votre attention que nous sommes le premier organisme à travailler activement à la réintroduction d'une espèce disparue au Québec, soit le bar rayé du Saint-Laurent. Et nous travaillons aussi activement à la réintroduction du dindon sauvage en Outaouais.

1875

Et maintenant, j'aimerais céder la parole à monsieur Luc Tremblay pour présenter l'ensemble de notre mémoire.

1880 **M. LUC TREMBLAY :**

Merci.

1885 Avant de débiter, j'aimerais souligner que la Fédération québécoise de la faune, en tant qu'organisme à caractère faunique appuie le rapport que la Société de la faune et des parcs est venue vous présenter lors de sa première tournée... lors de votre première tournée régionale.

1890 Nous considérons que les informations présentées à la Commission sont parfaitement représentatives de la situation qui prévaut actuellement dans les régions à forte concentration d'installations agricoles, que ce soit des installations porcines ou autres.

1895 J'aimerais aussi dire que pour les activités de nos membres, soit les activités de chasse et de pêche, c'est sûr et certain que le milieu... le milieu agricole procure énormément d'opportunités pour la pratique de ces activités-là. Puis on pourrait même aller jusqu'à dire que l'agriculture a contribué, pendant plusieurs années, à une multitude d'explosions démographiques d'espèces animales considérées comme gibier. Les régions où l'agriculture puis la forêt se côtoient offrent couvert et nourriture à ces espèces-là. Comme par exemple, je pourrais citer le cerf de Virginie et la grande oie des neiges, l'oie blanche.

1900 Cependant, malgré les opportunités en termes d'accès, parce qu'il faut souligner aussi que les propriétaires, les exploitants d'entreprises agricoles souvent c'est par eux où passe l'accessibilité à leur terre en termes de permission d'accès, malgré ces opportunités-là, on voit... les chasseurs et les pêcheurs du Québec voient avec... voient se fragmenter à vue d'œil, à grande vitesse, les grands massifs boisés, puis nous voyons aussi disparaître certaines espèces de poisson des cours d'eau, de l'écosystème aquatique.

1910 Je pourrais citer en exemple l'éperlan arc-en-ciel qui est disparu de la rivière Boyer dans le milieu des années 80. Puis j'aimerais aussi souligner le fait qu'environ seulement 5 % des îlots boisés dans la Vallée du Saint-Laurent ont une superficie qui est supérieure à 100 hectares. 100 hectares c'est un kilomètre carré, un kilomètre par un kilomètre, ce n'est pas tellement grand.

1915 J'aimerais aussi dire que nous sommes très loin d'être contre toute forme d'agriculture, nous sommes... on est seulement conscients des impacts parce qu'on est souvent les premiers acteurs sur le terrain, on est en contact direct avec la nature. On est seulement conscients de ses impacts sur l'environnement, puis sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

On parle souvent aussi – j'aimerais attirer votre attention – on parle souvent de l'industrie porcine... de l'industrie porcine, excusez-moi, en termes de retombées économiques, création

1920 d'emplois, ainsi de suite. J'aimerais vous donner quelques chiffres qui concernent l'industrie de la faune au Québec.

1925 Selon un rapport de la Société de la faune et des parcs, c'était basé sur l'année 99, 5 millions de québécois ont participé, cette année-là, participent environ chaque année à une ou plusieurs activités reliées à la faune. Ces activités-là peuvent être avec ou sans prélèvement, ça peut être des activités d'observation, comme des activités de chasse et de pêche. Ces gens-là ont dépensé 3.2 milliards de dollars pour la pratique de leurs activités.

1930 Il y a 1.4 million de chasseurs et de pêcheurs au Québec, ces gens-là dépensent 1.6 milliards de dollars pour la pratique des activités de chasse et de pêche. Puis ces activités-là qui sont reliées à la faune, à la nature, sont supportées par environ 32 000 emplois.

1935 Je ne vous lirai pas nos recommandations intégralement, je vais faire un survol rapide, tenter d'en faire une petite... un résumé.

Premièrement, nous on recommande... la Fédération québécoise de la faune recommande que le cadre du développement durable de la production porcine adopte une approche par bassin versant. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, quand il a déposé sa dernière politique de l'eau, entend former 33 nouveaux organismes de bassins versants répartis au Québec.

1940 On considère aussi que le cadre du développement durable de l'industrie porcine doit être fixé avec comme premier objectif le maintien et la préservation de la biodiversité.

1945 On considère que les normes... pour avoir pris connaissance du Règlement sur les exploitations agricoles, que les normes actuelles de protection des cours d'eau qui ont stipulées à 3 mètres pour un ruisseau, 1 mètre pour un fossé, sont insuffisantes.

1950 Nous, on considère que des bandes de protection de 20 mètres seraient préférables, permettraient une véritable protection des cours d'eau à écoulement permanent. Au risque d'en faire -- ça en a sûrement fait sursauter quelques-uns -- pourquoi on a mis 20 mètres? C'est qu'on s'est amusés à faire une petite analogie entre le milieu agricole et le milieu forestier.

1955 Et je me demandais... on se demande pourquoi quand on est en pleine forêt, à 100 kilomètres au nord du Lac-Saint-Jean, on n'a pas le droit de circuler avec de la machinerie forestière à l'intérieur d'une bande de 20 mètres d'un cours d'eau et qu'ici, au Québec, on pouvait étendre du purin à 3 mètres d'un ruisseau. C'est un petit peu la question qu'on se posait.

1960 C'est de là... de là est venu le 20 mètres. C'est venu aussi de certaines présentations qui vous ont été faites, où on disait que 10 mètres était un minimum, 30 mètres serait la perfection, on a mis... on s'est fiés sur le 20 mètres.

1965

Comme piste... un petit peu comme piste de solution pour régler un petit peu le problème des bandes riveraines, les corridors boisés, ainsi de suite, le MRN va présenter probablement prochainement une politique de rendement accru au niveau forestier.

1970

Le rendement accru, ça signifie l'utilisation d'essences à croissance rapide, des peupliers hybrides, mélèzes hybrides, certains clones d'épinettes de Norvège, d'épinettes blanches, pour amener une production supérieure de bois au Québec. On considère que ces essences-là pourraient être utilisées avec un bon avantage pour reboiser le long des cours d'eau, les corridors boisés, les anciennes friches et ainsi de suite.

1975

On considère aussi que dans un objectif de développement durable de la production porcine, l'élevage sur litière devrait être favorisé pour les prochaines installations.

1980

Nous recommandons que soit intégrée la protection des habitats fauniques, riverains et forestiers pour la faune dans les futurs paramètres d'écoconditionnalité et de certification environnementale pour les entreprises porcines.

1985

Nous recommandons... et nous considérons que des efforts doivent être obligatoirement faits pour que les cours d'eau dénaturés par les pratiques agricoles soient restaurés.

1990

Nous considérons que le modèle de développement durable de production porcine retenu devrait viser le maintien d'une eau de qualité tant pour la consommation humaine que pour les besoins de la faune.

1995

Nous considérons aussi que les travaux de la présente Commission... on ne peut pas passer à côté de la priorité de protection et de restauration d'habitats aquatiques, humides, riverains, terrestres adéquats pour la faune en milieu agricole.

2000

Nous considérons que la faune en milieu agricole constitue un indicateur fiable de la qualité de l'environnement et de l'état de la biodiversité.

2005

Puis nous considérons aussi que le développement durable de la production porcine passera avant tout par des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et des autres ressources.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner que c'est en travaillant à instaurer des pratiques agricoles respectueuses autant envers l'environnement et de la société que le monde agricole et particulièrement la production porcine sera acceptée socialement. C'est, selon nous, l'enjeu principal de la présente Commission. Les bénéfices engendrés pour la société par une production porcine qui respecte les principes de développement durable ne doivent pas être faits au détriment des autres ressources dont la faune et ses habitats.

Je vous remercie... nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écouter. Si vous avez des questions, on est disposés à y répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2010 Je vous remercie.

Monsieur Beauchamp va commencer.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2015

2020 Votre première recommandation qui semble aller de soi, là, demande une approche par bassin versant. On a rencontré l'Union des municipalités qui manifeste un certain malaise, les MRC manifestent un certain malaise, parce qu'elles ont peur de voir arriver un nouveau joueur dans leur autorité. Elles ne veulent surtout pas se faire imposer des choses. C'est un autre type d'approche par rapport à une approche réglementaire qui est une approche d'une terre en particulier, d'une parcelle, d'un individu, et vous arrivez avec une approche de type collectif.

2020

2025 Est-ce qu'il y a des mécanismes à travers lesquels vous pourriez aménager ça? Comment on peut tenir compte d'une approche de bassin versant dans une autorisation d'un permis, d'un producteur qui fait valoir son droit à lui de produire dans son milieu et qui dit : «Moi, je ne pollue pas, est-ce ma faute si les autres polluent? Et pourquoi me contraindre, moi, dans une approche de ce type-là? »

2025

**M. LUC TREMBLAY :**

2030

Je vais laisser la parole à monsieur Latraverse.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

2035

Dans ce type de problématique, par l'approche des bassins versants, comme vous mentionnez, il est évident qu'il y a des comités de zones qui seront mis en place.

2040

Ça va de soi que l'approche par bassin versant n'est pas une approche sectorielle. Il y a les comités de zones et chacun des comités de zones qui vont gérer l'ensemble de nos bassins versants aura à délimiter des caractéristiques particulières pour chacune de ces zones-là. Et les MRC auront leur droit de parole, de même que les municipalités. Les approches par bassin versant ne sont pas des approches fermées où simplement des verts et des écologistes vont prendre la parole.

2045

Il y a une structure qui est tout à fait, à mon avis, mon humble avis, efficace pour gérer cet ensemble. Il s'agira par conséquent d'avoir le lien adéquat entre la municipalité et la MRC. Le travail est bien plus entre la municipalité et la MRC que plutôt juste des organismes qui vont essayer de contrer ou de permettre l'exploitation agricole.

2050

Et l'ensemble des gens qui siègent présentement sur les bassins versants, les comités de zones, ont des représentants de chacune des municipalités, des représentants des MRC, des représentants des groupes environnementaux et de ceux qui exploitent la faune. Je ne vous



2055 cacherai pas, monsieur Beauchamp, que les chasseurs et les pêcheurs sont souvent mal vus par des groupes verts et par certaines municipalités.

Mais il y a à faire aujourd'hui, dans les audiences publiques, un constat qu'il faut que dans les années 2003, on soit capables de vivre en harmonie et de donner les conditions favorables pour que la vie se développe dans l'ensemble de notre territoire.

2060 Nous autres, à la Fédération québécoise de la faune, notre priorité c'est de s'assurer que dans le milieu québécois il y ait de la place, pas juste pour les hommes, qu'il y ait de la place pour les oiseaux, les poissons et toute la biodiversité qui partage notre territoire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2065 Ça va pour la relation de la MRC, mais l'autre question que je vous ai posée, l'autre partie de la question, de la relation au producteur agricole qui lui voit arriver d'autres considérations que celle d'un règlement très précis qui demande d'être en équilibre par... avec ses déjections animales et ses épandages par rapport aux besoins de ses plantes et une approche par bassin versant qui vient le contraindre parce qu'on fait entrer d'autres considérants plus larges du bassin versant et qui viennent le contraindre, lui, dans son droit, estime-t-il, personnel de produire.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

2075 Il y aura, à mon avis, une autodiscipline à faire entre l'ensemble des producteurs agricoles, là-dessus. Il peut très bien y avoir un producteur qui... si lui, le producteur, il dit qu'il ne pollue pas, puis qu'il y en a un autre qu'on s'aperçoit que le cours d'eau est pollué, à un moment donné aujourd'hui avec les différents éléments qu'on a au niveau du traçage, au niveau du captage des eaux, on est capables de remonter à la source. On est capables de définir quel pétrolier qui lâche telle quantité de mazout dans le fleuve Saint-Laurent, on est sûrement capables de retracer des polluants de différents organismes assez facilement dans les cours d'eau.

2085 Il y aura, à mon humble avis, un équilibre à faire entre les producteurs eux autres mêmes qui se partagent un cours d'eau. Le cours d'eau n'est pas simplement le cours d'eau d'un agriculteur, ce n'est pas le cours d'eau d'une municipalité. Le cours d'eau appartient à l'ensemble des gens, il n'y a pas personne qui est capable de dire que l'eau est à lui, là.

2090 À moment donné, que ce soit par l'approche de bassin versant, c'est tout l'ensemble d'une population qui a à payer les contre-coups d'une mauvaise gestion par bassin versant. Et là-dessus, on pourra ressortir certaines recommandations de la Commission de l'eau qu'on a eue au Québec, là, il n'y a pas si longtemps où on a vu qu'il y avait une gestion, là, qui devrait être partagée par l'ensemble des gens.

2095 Parce que c'est l'ensemble des gens qui bénéficient d'une qualité d'eau et qui bénéficient d'une agriculture respectueuse de l'environnement et qui vient en compte avec... qui marche avec un développement durable et une cohabitation harmonieuse.

2100 Parce que le but de tout ce tout cet ensemble-là, c'est d'arriver à vivre de façon harmonieuse entre les producteurs, les gens qui vivent en campagne et ceux qui bénéficient de ces produits-là, qui sont la population en général. Et ça, il faut que ça se fasse dans le respect de la vie, dans le respect de la biodiversité.

2105 Nous autres, à la Fédération québécoise de la faune, on ne veut pas qu'il y ait plus de biodiversité pour être capable d'en retirer plus. Non, on veut vivre en harmonie avec le monde dans lequel on connaît, dans le mode dans lequel on vit, pour être capable d'en apprécier tous les bénéfices, que ce soit une eau de qualité, que ce soit de l'observation d'une faune adéquate ou que ce soit la récolte d'un certain prélèvement de cette faune-là, dans ce sens-là.

2110 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

2115

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2120

Merci Madame la Présidente.

À la page 12 de votre mémoire, on lit la recommandation... on a la recommandation 2 qui se lit de la manière suivante, vous dites :

2125

«La Fédération québécoise de la faune considère que la cadre du développement durable de l'industrie porcine doit être fixé avec, comme premier objectif, le maintien et la préservation de la biodiversité.»

2130

Que répondriez-vous à un agriculteur qui vous dirait : «Le but premier de la production porcine c'est de produire du porc? On veut bien respecter l'environnement, essayer de trouver des moyens pour la cohabitation sociale, mais il n'en reste pas moins que le but premier de la production porcine -- et à ce titre-là, un agriculteur dirait sans doute, de l'agriculture en général -- c'est d'abord de produire de la nourriture. Concilions ça avec les autres, mais ne perdons pas de vue que le but premier c'est de produire des aliments et l'industrie porcine de produire du porc.»

2135

Alors que répondriez-vous à un agriculteur qui, en lisant ça, vous ferait une telle observation?

2140

**M. LUC TREMBLAY :**

2145 Je peux peut-être refaire un petit parallèle encore avec le monde forestier dans lequel j'ai parlé tantôt. Le monde forestier, voilà dix ans, le but premier de la foresterie c'était de couper des arbres. Maintenant, on s'aperçoit que les arbres n'appartiennent pas seulement aux forestières, ils appartiennent à la population, puis que ces gens-là doivent adopter des pratiques qui sont acceptables socialement.

2150 On ne peut pas permettre...on ne peut pas exploiter une ressource, parce que quand on dit que... si on me dit que la production porcine engendre des bénéfices, il ne faut pas que ces bénéfices-là soient faits au détriment d'autres ressources. Si on fait le bilan des deux, à un moment donné on peut arriver à un déficit peut-être, là.

2155 Je ne sais pas si vous comprenez un petit peu où je veux en arriver. La faune qui circule sur... la faune n'appartient pas aux propriétaires terriens, la faune n'appartient à personne. La faune appartient à la population. L'eau... l'eau qui coule, l'eau souterraine, l'eau de surface c'est un bien commun dans lequel... qu'on a le droit de... on le droit de bénéficier d'une eau de qualité. Puis je pense qu'à un moment donné, ça va être des choix de société qui vont devoir être faits aussi.

2160

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2165 Si on continue un peu dans la direction de ce raisonnement-là qu'on pourrait faire, vous donnez l'exemple de la faune en disant ça appartient à toute la population, donc il faut... il ne faut presque pas y toucher, mais un agriculteur qui dirait : «Bien, écoutez moi j'éleve des moutons, il y a des coyotes qui sortent du bois, qui viennent manger mes moutons. Voulez-vous dire que je n'ai pas le droit de protéger mes moutons contre les coyotes?»

**M. LUC TREMBLAY :**

2170

N'oubliez pas qu'on est la Fédération des chasseurs et des pêcheurs, puis si cet agriculteur-là a des problèmes de coyotes, on connaît des gens très intéressés qui seraient prêts à lui régler son problème, en autant que ce soit fait dans le maintien et le... en autant que ce soit fait avec un esprit de rendement soutenu ou de...

2175

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K. Alors, on peut préserver la faune de cette manière-là.

2180 **M. LUC TREMBLAY :**

D'ailleurs il y a une récolte... la récolte printanière des oies blanches, c'est pour... un peu pour baisser la population, pour éviter que cette population-là se détruise d'elle-même, aussi.

2185 **M. PIERRE LATRAVERSE :**

2190 Je pourrais rajouter à votre... comme réponse aussi, je ne pense pas qu'il y ait personne, même les agriculteurs qui soient prêts à vivre dans un monde où est-ce qu'il n'y a plus de biodiversité. Il n'y a pas personne... faites juste penser aux oiseaux au printemps. Les oiseaux qui nous reviennent du printemps... qui nous reviennent de leur migration au printemps, que ce soit les cardinals ou les sizerins, n'importe quoi, tout le monde quand ils voient les premières hirondelles, ils sont tout le temps fiers, ils ont tout le temps contents.

2195 Le problème c'est souvent il y a une détérioration qui est le cumul de petits gestes qui souvent ne sont pas comptabilisés, ne sont pas faits de façon, disons -- comment je pourrais bien dire ça? -- qui ne sont pas faits de façon maladroite, mais le résultat fait qu'il n'y en a plus, qu'il n'y a plus de faune.

2200 On ne demande pas que chaque ruisseau qui est en campagne devienne un habitat pour la truite mouchetée. Mais on pourrait-tu s'entendre que chaque ruisseau qui est en campagne, à un moment donné, il y ait une couple de barbottes qui vivent dedans, là? Tu sais, ce n'est pas nécessairement d'avoir une qualité de faune exceptionnelle, mais c'est qu'il y ait un peu de vie autour.

2205 Moi, je viens de la Montérégie, je viens de la région du Lac Saint-Pierre, dans le coin de Sainte-Anne-de-Sorel, puis dans le coin de Sainte-Victoire, puis tout ça, tout ce beau bout là, avant, là, les ruisseaux, là, ils étaient assez mous qu'il y avait tout le temps des bandes d'arbres sur le bord de ces ruisseaux-là. Depuis qu'il y a une industrialisation grande de l'agriculture, là, forte avec un drainage fort, il n'y a plus rien. Il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de bandes riveraines, puis où les pêcheurs commerciaux allaient puiser des tonnes et des tonnes de poissons, il n'y a plus rien qui vit dans ces ruisseaux-là.

2215 Ce n'est pas la faute d'un agriculteur, ce n'est pas la faute de plusieurs agriculteurs, c'est la faute d'un système qui s'est développé pour, comme vous dites, faire manger tout le monde. Les agriculteurs, c'est le métier le plus important du monde, si on n'a pas de manger, on ne vit pas. Mais il y a-tu moyen de trouver une façon d'être capable de partager l'ensemble de la biodiversité de notre milieu qui est riche, excessivement riche, avec le fait qu'il y ait des gens qui vivent de l'agriculture?

2220 Moi, à mon avis, avec les méthodes qu'on a aujourd'hui, avec les connaissances techniques, les connaissances scientifiques qui nous permettent d'arriver et de trouver des solutions valables, on a le devoir d'essayer de respecter l'ensemble de notre biodiversité. Il n'y a pas personne au monde qui est prêt à vivre dans un milieu où est-ce qu'il y a juste des hommes, ça va venir... ça serait absolument catastrophique.

2225

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

2230

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2235

Je reprends votre recommandation 9 où vous suggérez de restaurer les cours d'eau dénaturés justement.

2240

Alors, je voudrais savoir quand vous mentionnez ça et vous dites «obligatoirement», ça ne veut pas dire, je suppose, de retourner le cours d'eau à ce qu'il était à l'origine, parce que ne craignons-nous pas que la restauration crée le même problème au niveau environnemental avec les sédiments qui s'en vont que de les avoir dans un premier dénaturés. Alors, je suppose que vous avez d'autres choses à ce moment-là que vous suggérez?

2245

**M. LUC TREMBLAY :**

Ce n'est pas nécessairement de retourner à la... à ce qu'était le cours d'eau originellement, souvent il y a des cours d'eau en milieu agricole qui ont été... ils ont été travaillés un peu mécaniquement, sont devenus droits avec des angles et ainsi de suite.

2250

Ces cours d'eau là, il y a sûrement quelques petites choses qu'on pourrait faire pour juste remettre un petit peu de vie dedans, juste probablement seulement que planter une bande riveraine, une bande boisée chaque côté, ça aurait probablement un effet très bénéfique sur la qualité de l'eau qui y coule, puis sur la qualité de la faune animale qu'on pourrait y retrouver.

2255

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

Je pourrais rajouter quelque chose là-dessus aussi, si vous permettez.

2260

Il y a des coûts associés au fait qu'on a redressé les cours d'eau au Québec. Il y a des avantages indéniables sur l'agriculture, sur le fait que les tracteurs sont capables de rentrer dans le champ plus vite, qu'on est capables de cultiver mieux. Mais il y a d'autres coûts aussi associés à ça.

2265

Les profils d'équilibre des cours d'eau ont changé. Les phénomènes de dragage, si je prends juste l'entrée de la rivière Richelieu où avant un dragage à tous les 14-15 ans était suffisant, c'est rendu qu'un dragage c'est à tous les 5 ans.

2270

Les sédiments qui sont amenés par le fait que les cours d'eau ont été redressés puis que les bandes végétales ont été réparties, c'est l'ensemble de la population qui le paie. Ce n'est pas juste les agriculteurs qui ont fait là, il y a du monde qui se sont installés pour être plus proches de la rivière Richelieu, parce qu'il n'y a plus d'inondation.

2275

Il y a des coûts sociaux à des choix qui ont été faits par des municipalités, par des MRC. Il n'y a pas une municipalité dans la région entre, je dirais, Beloeil puis Sorel qui va défendre au

monde de s'installer des belles maisons sur le bord du Richelieu, parce qu'il n'y a plus de crue printanière.

2280           Pourtant, le fait de redresser tous ces cours d'eau là, d'avoir un égouttement beaucoup plus rapide, un pouvoir de prise en charge beaucoup plus rapide, c'est l'ensemble de la population de la province de Québec qui est obligé de payer un petit peu plus d'argent pour draguer le lac Saint-Pierre, draguer l'entrée de la rivière Richelieu. Il y a des coûts cachés qui n'apparaissent pas.

2285           Il faut qu'on soit conscients de ça et c'est dans cette optique-là qu'on a mis cette recommandation pour que l'ensemble de la société puisse prendre en considération ces faits pour avoir justement un développement durable, qui fait en sorte qu'il y a une harmonie entre l'ensemble de ceux qui exploitent la faune. Parce que n'oublions pas, nous le souhaitons tous d'une manière ou d'une autre.

2290

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça complète le questionnement que nous avons.

2295

**M. LUC TREMBLAY :**

Merci beaucoup.

2300

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

2305

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

Merci.

2310

**LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'invite la Conférence des préfets de la région Chaudière-Appalaches et son porte-parole, monsieur Réal Lapierre.

Bonjour monsieur Lapierre.

2315

**M. RÉAL LAPIERRE :**

Bonjour. Madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Permettez-moi d'abord, dans un premier temps, de vous remercier afin de permettre à la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches de transmettre ses vues relativement à la production porcine sur notre territoire.

2320

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'en tant qu'élus municipaux dans un milieu où se marient le secteur urbain et le secteur agricole, nous sommes ceux qui vivons le plus intensément le débat qui nous habite présentement et ceux qui doivent travailler de la façon la plus sereine possible afin de maintenir la cohabitation harmonieuse entre les deux parties.

2325

Mon nom est Réal Lapierre, je suis maire de la municipalité de Beaumont, très beau petit patelin récréotouristique et résidentiel. Je suis préfet de la MRC de Bellechasse et j'ai été mandaté par la Conférence des préfets pour vous soumettre le document en question.

2330

Plusieurs organisations vous ont déposé ou vous déposeront des mémoires sur l'importance de l'agriculture et de l'industrie porcine au Québec, particulièrement en Chaudière-Appalaches. D'autres organisations ou groupes vous mettront en garde sur les dangers environnementaux de cette activité.

2335

La Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches est sensibilisée par les impacts de la production porcine sur le territoire, notamment depuis que le département de la santé publique de la région de Chaudière-Appalaches a déposé un rapport sur les risques pour la santé d'une production porcine incontrôlée.

2340

Soupçonnant que le ministère de l'Environnement du Québec n'arrivait pas à assurer un contrôle et une gestion efficaces de cette industrie dans la région, la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches a alerté les autorités publiques sur l'importance de faire une pause dans le développement de l'industrie porcine.

2345

La Conférence des préfets est donc en accord sur le principe de développer une véritable approche de développement durable de cette industrie importante pour notre région. Importante, mais pas au point de sacrifier la qualité de vie de nos citoyens et les possibilités de développement du monde rural.

2350

Sur le plan économique, le monde municipal ne peut nier l'importance de l'agriculture. Dans les municipalités rurales où l'agriculture est en perte de vitesse, on a souvent beaucoup d'efforts à faire pour retrouver un dynamisme économique équivalent à celui qui prévalait au moment où il y avait des fermes familiales dans nos rangs.

2355

De l'autre côté, comme le mentionne la Société de la faune et des parcs dans ses présentations, on peut constater que la tête des cours d'eau de Chaudière-Appalaches situés en forêt et dans les montagnes ont la plupart du temps conservé leur intégrité et on y retrouve des milieux de vie aquatiques d'une grande valeur.

2360

Dès qu'on atteint la plaine agricole dynamique, les cours d'eau perdent de leur qualité. On peut constater également plus de conflits d'usages aux limites des zones agricoles et des villages lorsque les productions porcines sont installées dans les vents dominants de ceux-ci.

2365

Je vis présentement exactement le même... le phénomène en question. Je vous mentionnais tout à l'heure que Beaumont était une municipalité récréotouristique, 650 aires de

2370 camping, plus 300 chalets. Et dernièrement, un permis a été accordé parce qu'on ne pouvait pas refuser, la demande remontant à 1998, un permis a été accordé sur un morceau de terrain, ce n'est même pas une ferme, c'est une bande de terrain située à 1.4 kilomètre d'un restaurant dépanneur tout près, à proximité de la route 20, de même que d'une douzaine... un motel d'une douzaine d'unités. Exactement, dans le sens des vents dominants où il n'y a aucune plantation pour contrer les odeurs.

2375 Certaines productions agricoles bénéfiques et rentables pour certains ont un coût pour une communauté, ce qui constitue un élément qu'il ne faut pas sous-estimer. Le citoyen que nous représentons est tantôt agriculteur, tantôt villégiateur, urbain ou écologiste. Le rôle du monde municipal en matière de gestion du territoire est de permettre aux citoyens de vivre en harmonie entre eux.

2380 Un concept relativement nouveau par rapport aux préoccupations des décennies antérieures est le développement durable. Le monde municipal et les gouvernements ne doivent plus se contenter de gérer les usages du territoire dans le seul but d'éviter les conflits entre les citoyens. On doit s'assurer que les interventions dans le milieu se font en respect d'un milieu naturel qui a ses limites d'absorption et de disposition des ressources.

2385 Sur le plan national, des groupes de pression de diverses positions jouent une partie de bras de fer afin de défendre les intérêts des membres qu'ils représentent. Le monde municipal accepte difficilement que certains groupes bénéficient de privilèges par rapport à d'autres citoyens.

2390 Ce sentiment est perçu, par exemple, à la lecture du contenu des orientations gouvernementales et des avis gouvernementaux sur les règlements de contrôle intérimaire sur le zonage de production ou toute autre disposition qui touche l'agriculture ainsi que lors du processus de nomination des membres du CCA.

2395 À titre d'exemple, on peut se questionner quand le gouvernement oblige les élus municipaux à choisir obligatoirement les membres du CCA avec toutes les responsabilités données à un CCA à même une liste fournie par un syndicat, cela peut devenir dangereux dans l'équilibre des forces. La règle n'est pas universelle, moi, j'ai l'avantage de vivre dans une MRC où le CCA et les élus ça va relativement bien, pour ne pas dire très bien. Mais il faut toujours dire  
2400 qu'on peut peut-être être l'exception à la règle.

2405 Ceci dit, le zonage agricole, la constitution des comités consultatifs agricoles, la définition d'orientations gouvernementales sont en soi des interventions et politiques nécessaires ou bénéfiques pour le développement de l'agriculture au Québec. Mais l'application de ces mesures doit se faire dans le respect des droits de l'ensemble des citoyens.

2410 C'est le devoir du monde municipal de vous alerter sur les dangers de concevoir une planification et une gestion du territoire agricole qui privilégie le lobby de l'industrie agricole, tout comme ce serait un danger de privilégier tout autre groupe de pression. Par exemple, s'il y avait en réaction un lobby anti-agricole pour contre-attaquer.



2415 Les municipalités du Québec sont une créature du gouvernement du Québec et jouent le rôle qui leur est permis par les lois et règlements qui les concernent. Les maires, par les conseils locaux ou de MRC, ont la responsabilité de gérer le territoire, schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme, règlement de zonage et tout autre règlement. Le gouvernement du Québec leur confie ce rôle d'un côté et leur enlève de l'autre en leur dictant sa position sous peine de ne pas être conforme aux orientations gouvernementales.

2420 Si les grandes orientations et les politiques sont de la responsabilité provinciale, il en va autrement des modalités d'application. Ça, c'est le rôle des MRC et du monde municipal, les créatures du gouvernement qui ont été mises en place à cette fin. Faire des modalités d'application des obligations nationales par le biais d'orientations gouvernementales détermine un mur à mur qui nie les disparités régionales, l'innovation et la concertation dans le milieu.

2425 Je peux vous dire que lorsque le débat entourant la délivrance du permis de la dernière grosse porcherie qui a... que nous avons dû accepter sur notre territoire, la quasi-totalité des maires de la MRC de Bellechasse et du CCA ont dit : «Ce n'est définitivement pas l'endroit à Beaumont pour construire une nouvelle porcherie de cette envergure, puisque nous en avons déjà trois.» Ça, ce sont des élus d'une MRC et les membres du CCA qui arrivaient à cet argumentaire-là. Nous n'avons pu absolument rien faire.

2430

On pouvait mettre en péril la survie de notre industrie résidentielle et récréotouristique à Beaumont, puis on n'avait pas le droit de dire quoi que ce soit.

2435 À tour de rôle, d'un gouvernement à l'autre, les ministres des Affaires municipales ont restreint la latitude du monde municipal dans la gestion de la zone agricole et c'est sans doute un peu pour cela que nous nous retrouvons aujourd'hui à des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine.

2440 Le développement de l'industrie porcine et des nuisances créées par les lisiers n'ont pas fait l'objet d'une intervention municipale adéquate en matière de gestion du territoire. En raison du principe du droit de produire en zone agricole, le développement ordonné et l'utilisation d'outils de gestion d'aménagement du territoire étaient refusés aux municipalités.

2445 Les productions porcines se sont développées, des élevages se sont transformés, le cumul de productions souvent implantées à proximité des villages et des lieux de villégiature a fait en sorte qu'il y a présentement une certaine incompréhension entre l'agriculteur et les autres citoyens. Nous ne voulons d'aucune façon empêcher la production agricole, mais nous voulons qu'elle aussi puisse vivre en harmonie avec les autres vocations de développement de notre milieu.

2450

2455 Pour ce faire, il faut revenir au principe de la subsidiarité, c'est-à-dire les municipalités sont là pour s'assurer que les orientations nationales soient adaptées aux contextes locaux et ce, pour le bien de la population. Je dis bien non pas des mesures mur à mur parachutées d'en haut, mais adaptées aux contextes locaux. Et ainsi permettre aux citoyens des municipalités et

aux MRC qui quotidiennement vivent cette réalité d'avoir à leur disposition toutes les informations pertinentes à la prise de position sur le développement de l'agriculture dans le cadre de la gestion du territoire.

2460 Le rôle du gouvernement doit demeurer celui d'orienter, mais chaque milieu doit décider de son développement le plus harmonieusement possible. L'application du principe de subsidiarité dans ce contexte permettra aux MRC de jouer le rôle qui leur était dévolu à leur création, c'est-à-dire celui de l'aménagement du territoire.

2465 Un autre élément que j'aimerais porter à votre attention, c'est qu'en même temps que le gouvernement du Québec adopte une politique nationale de la ruralité pour la survie et le développement des communautés rurales, la protection des villages est remise en cause de toutes les façons par les fonctionnaires et le ministère des Affaires municipales qui prépare et signe des avis gouvernementaux qui ne tiennent compte que des visions nationales.

2470 Un ministère nous appuie et encourage à améliorer la qualité de vie dans nos milieux et l'autre nous lie les mains en matière d'aménagement du territoire. Ici, je fais particulièrement référence aux avis gouvernementaux sur les règlements adoptés par les MRC qui, sans retenue, désavouent les initiatives et efforts de concertation dans les régions.

2475 Le développement durable c'est aussi une meilleure communication et un rétablissement d'un sens commun au sein de la machine gouvernementale. Évitions les nombreuses contractions entre les divers ministères.

2480 Les propositions du monde municipal reconnaissent la priorité accordée aux activités agricoles en zone agricole, mais aussi tiennent compte des différentes possibilités de développement des milieux ruraux.

2485 Pour ce faire, on recommande donc de planifier la gestion de l'implantation des différentes productions sur la base des territoires des MRC et des bassins versants. Exemple, une municipalité touristique en bordure du fleuve couvrant une superficie limitée où on retrouve d'importantes zones de villégiature, un village qui, soit en dit en passant, est patrimonial, une zone agricole où déjà trois productions porcines sont implantées pourrait peut-être faire l'objet d'une limitation du développement de la production porcine, c'est le cas de la municipalité que  
2490 j'habite.

Deuxièmement, limiter le développement des productions de fumier liquide qui n'ont pas de traitement adéquat. La version liquide des fumiers de ferme peut s'avérer une solution rentable à l'échelle d'une entreprise, mais avons-nous évalué ses impacts socioéconomiques?  
2495 Peut-être qu'ils sont plus négatifs que positifs et peut-être que les lisiers produits sont à la base du conflit qui nous amène à des audiences.

Favoriser les productions sur litière, c'est ce que nous avons, nous autres, dans notre ancien règlement. Le monde municipal peut réglementer, si le Ministère l'autorise, mais aussi  
2500 cette recommandation nécessite un véritable plan de développement des productions animales

sur litière, développement de techniques d'élevage, nourriture, équipement, recherche et cetera afin de rentabiliser ce genre d'entreprise.

2505           Regardez à quoi je veux en venir particulièrement. La porcherie qui s'est érigée chez nous n'a aucune aire d'épandage. Antérieurement, lorsque les permis leur ont été accordés par le Ministère, le promoteur du temps avait des ententes d'épandage avec des producteurs de municipalités voisines.

2510           Or, depuis ce temps les municipalités en question sont en surplus. Le nouvel acquéreur a donc un immense bâtiment chez nous, c'est à nouveau du lisier liquide, il n'y a aucun producteur de la municipalité de Beaumont qui peut recevoir le lisier en question parce que comme c'est des entreprises familiales prospères, elles ont déjà leur quota personnel et la partie manquante est déjà entérinée avec d'autres. Ça veut dire que là, là, ça devient quoi là, le problème? Ça devient dramatique.

2515           Laisser plus de latitude aux municipalités en matière de gestion de l'épandage. Certains avis gouvernementaux nous informaient que ce n'était pas du ressort du monde municipal. Je suis désolé mais ça si ce n'est pas un rôle que doit jouer une municipalité, aussi bien s'en aller chacun chez nous.

2520           Je vous donne un exemple. Chez nous, il y a 20 producteurs agricoles, pas des petits... des entreprises familiales très prospères. Toutes les normes d'épandage édictées par le ministère de l'Environnement chez nous c'est de la petite bière. Les producteurs m'ont donné leur parole verbalement depuis trois ans que pendant la période d'achalandage touristique, aucun épandage ne se faisait sur le territoire de la municipalité. Quand je vous disais tout à l'heure, là, la cohabitation harmonieuse, bien c'est ça.

2530           Les MRC puis les municipalités, on est pas mal mieux placés pour établir des consensus, pour établir une harmonie entre les producteurs agricoles puis les gens... les villégiateurs, puis le monde urbain qu'une politique mur à mur parachutée d'en haut.

              Cesser de condamner les municipalités ou MRC qui osent innover en matière de gestion de la cohabitation des usages en milieu agricole.

2535           Comme je vous le mentionnais tout à l'heure, il y a des CCA, des orientations gouvernementales qui doivent demeurer des orientations. S'il vous plaît, le monde municipal peut-il travailler à harmoniser les usages sur son territoire et à assurer une qualité de vie à ses concitoyens?

2540           Il faudrait aussi considérer l'agriculture comme une des activités de développement du milieu rural et non pas comme la seule. Certes, il ne faut pas faire exprès pour gaspiller des terres agricoles et nuire au développement de l'agriculture. Mais quand 90 % du territoire d'une municipalité est zoné agricole, il peut y arriver que des potentiels autres que l'agricole, exemple, villégiature en bordure du fleuve, doivent être exploités pour le bien de la collectivité.

2545

2550 Et appliquer une protection dans la zone agricole qui tienne compte de la réalité du milieu et non seulement de principes provinciaux. Pour ne plus avoir de problèmes de cohabitation, la CPTAQ et d'autres intervenants ont le réflexe d'interdire tous les usages autres qu'agricoles en zone agricole, une solution facile lorsqu'on vit à Montréal ou à Québec. Mais une solution qui ne tient pas compte de la complexité du développement rural où la cohabitation est nécessaire pour maintenir les services dans un rang ou encore pour éviter les exclusions d'une partie de la population, c'est-à-dire agriculteurs versus les gens du village.

2555 En terminant, permettez-moi, au nom du monde municipal de Chaudière-Appalaches, représenté ici par la Conférence des préfets, de réitérer notre appui au développement harmonieux et durable de l'agriculture, notamment celle de l'industrie porcine.

2560 L'agriculture constitue une activité économique importante chez nous. Plus encore, la production porcine constitue une large part de notre développement. Notre défi est de faire de cette industrie une fierté et qu'elle soit acceptée à sa juste valeur par l'ensemble des citoyens.

2565 Pour ce faire, le monde municipal devra pouvoir jouer son rôle de gestionnaire du territoire. L'harmonisation des usages du territoire doit se faire sans menace discrétionnaire des autorités supérieures, sinon ce n'est plus de la concertation mais de l'imposition.

Merci de votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

2570 Je vous remercie, monsieur Lapierre.

2575 J'ai le goût de demander à monsieur Beauchamp d'initier la période de questions, parce que hier on a reçu les... la Fédération québécoise des municipalités, puis monsieur Beauchamp n'a pas pu participer à cette séance. Alors, je vais le laisser vous entendre dire peut-être ce qu'on a entendu hier.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2580 Merci Madame la Présidente.

2585 Je suis un peu intimidé parce que hélas je suis de la région de Montréal et la présidente est de la région de Québec, alors ça tombe mal!

Mais d'abord merci de votre message qu'on peut appeler un message très fort.

2590 Ce que je pense, le milieu agricole de son côté et peut-être pas le milieu agricole de chez vous à Beaumont, semble avoir en général peur ou se méfier beaucoup du pouvoir local, soit le pouvoir de la MRC, soit le pouvoir de la municipalité, parce qu'il a peur semble-t-il de jugements

inévitables de... de sautes d'humeur du milieu, de réactions émotives, de mobilisations gonflées par des discours alarmistes, et cetera. Ils ont donc peur d'une espèce... d'être victime d'impulsions, si vous voulez, et c'est pour ça qu'ils semblent se méfier du pouvoir local.

2595 Ça ne semble pas le cas à Beaumont, mais...

**M. RÉAL LAPIERRE :**

2600 Ça ne semble pas... -- ce que vous dites, c'est vrai. Il y a des producteurs maintenant qui sont mal dans leurs souliers. Ils se sentent, c'est malheureux à dire, c'est à peu près la plus noble des professions, sans quoi on ne serait pas là. Et actuellement on les a tellement étiquetés de façon négative que ces gens-là en sont rendus qu'ils ne savent plus trop sur quel pied danser.

2605 Savez-vous de quelle façon qu'on a résolu le problème à Beaumont? Il y avait 20 producteurs, on est arrivés le soir, on a fait une table ronde, pas de table, des chaises. J'ai dit à chacun : «Ce soir, vous n'êtes plus des producteurs agricoles, vous êtes maires de la municipalité.»

2610 300 chalets, 650 unités de camping, 20 producteurs agricoles, des producteurs porcins, il y avait des intégrateurs là-dedans, plus deux fermes familiales de production porcine. Et la cohabitation harmonieuse que nous vivons à Beaumont est venue des producteurs agricoles.

2615 Ce sont les producteurs agricoles qui ont fait les démarches au niveau -- les propositions au niveau des règles d'épandage. C'est venu des producteurs eux-mêmes. C'est pour vous dire que quand tu négocies localement ou au niveau d'une MRC, c'est là que tu es le mieux placé pour établir ce nécessaire équilibre là entre les deux parties.

2620 Et chez nous, maintenant, à n'importe quelle réunion de conseil, le producteur agricole qui est dans la salle puis qui pose une question, il est très respecté, parce que lui, il a fait la preuve qu'il était un partenaire entier dans la démarche de notre qualité de vie.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2625 Et comment la relation du milieu s'établit-elle avec le nouveau venu qui lui n'a pas de terre d'épandage, il a un gros équipement?

**M. RÉAL LAPIERRE :**

2630 Je vous dis... oui, je vous le dis, là, au moment où nous avons un seul intégrateur avec deux fermes familiales porcines, tout le monde était prêt à vivre avec ça, d'autant plus que l'intégrateur en question nous a fait une demande de permis pour démolir tous les bâtiments pour faire un beau bâtiment propre, avec une nouvelle fosse hermétique. On a dit : «Chapeau mon cher ami, c'est de ce sens-là qu'on veut cohabiter.»

2635

2640 Mais l'autre qui est arrivé, qui n'était même pas de la région, qui a profité d'un tour de passe-passe pour «enfirouaper» un producteur agricole pour acheter une bandelette de terrain et qui disait à tout vent : «Moi, je m'en sacre, je n'habiterai jamais là.» Lui, là, il a fait un mal énorme. Lui, là, il a fait pomper l'huile à toute la population alors qu'avant, le moteur tournait au «slow».

**LA PRÉSIDENTE :**

2645 Pompez-la pas non plus, là!

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2650 Dans le... un peu en prolongement de ce que vous dites. Vous dites : «Nous on a réglé, à l'exception du nouveau cas, là, le problème en dialoguant et à l'initiative que nous ont eux-mêmes suggérée les producteurs quand on leur demandait de nous formuler des pratiques acceptables.»

2655 Mais par contre, dans le mémoire que vous nous déposez, ce que vous demandez au fond c'est... vous dites : «Laissez plus de latitude aux municipalités en matière de gestion de l'épandage.»

**M. RÉAL LAPIERRE :**

2660 Voilà.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2665 D'après vous, si les municipalités devaient avoir des pouvoirs en matière de gestion de l'épandage au-delà du petit qu'ils ont déjà à travers les règles séparatrices pour les terrains d'épandage, croyez-vous que si de nouveaux pouvoirs étaient octroyés aux municipalités, croyez-vous qu'il faudrait les baliser et, si oui, quelles seraient les balises? Parce que des agriculteurs pourraient dire : «Écoutez, nous on ne veut pas être placés dans une situation ou  
2670 dans une municipalité où on dirait : "Plus d'épandage à nulle part".»

**M. RÉAL LAPIERRE :**

2675 Non, bon c'est tout à fait normal. D'abord, il faut partir du principe que règle générale, les élus sont capables de jugement.

Dans une MRC où tu as, par exemple, 15 municipalités totalement agricoles, dont la raison d'être est l'agriculture, ça va être plus facile de dire, par exemple, 5-6 fins de semaine pendant la période estivale, du vendredi soir 6 heures à aller au lundi matin, pas d'épandage.

2680

2685 La municipalité, comme mon CCA l'a reconnu et comme les élus de ma MRC l'ont reconnu, la municipalité qui elle a une vocation qui peut être autre et pour qui le lisier peut être tellement intimidant qu'il puisse amener la désertation des terrains de camping, bien ces gens-là auraient probablement tenu le même discours que quand ils m'ont dit : «Franchement Réal, ce n'est pas l'endroit pour amener une autre porcherie, Beaumont.»

2690 Voyez-vous le discernement c'est ça. Il ne faut pas... à l'intérieur de chacune des MRC, il y a des solidarités entre les élus, il y a aussi des liens. Il ne faut pas... il y en a combien de toute façon des maires qui sont des producteurs agricoles en monde rural qui siègent au sein d'une MRC? Il y en a beaucoup. Il y a aussi des urbains, puis ils ne se donnent pas de claques sur la gueule. On essaie toujours de trouver la façon la plus logique. Et ce que tout ce beau monde là, autant les représentants du milieu urbain que du milieu rural disent, quand on arrive avec des balises standards, parachutées d'en haut, c'est là qu'on crée le problème.

2695 Autrement, je n'aurais pas eu ma troisième porcherie, elle serait allée dans une autre municipalité de la MRC. Ça aurait apporté des taxes à cette municipalité-là. Nous autres, on ne voulait pas des taxes, on ne voulait pas des odeurs, puis on ne peut pas voir... le lisier, bien il va être obligé de le tirer dans le ciel, parce qu'il n'y a pas de place.

2700 Donc, en somme, tout tourne autour dans un domaine chaud comme ça qu'ils redonnent, qu'ils redonnent les balises avec lesquelles on devra jouer pour avoir une cohabitation harmonieuse, qu'ils redonnent ça aux MRC, puis je pense qu'on va avoir réglé une grande partie du problème.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lapierre, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

2710

**M. RÉAL LAPIERRE :**

Ça m'a fait plaisir.

2715

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre temps est écoulé.

**M. RÉAL LAPIERRE :**

2720

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

2725

Merci.

**M. RÉAL LAPIERRE :**

Au plaisir.

2730

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, au revoir.

2735

Maintenant, j'invite le Barreau du Québec et ses représentants, maître Marc Sauvé.  
Bonjour.

**Me MARC SAUVÉ :**

2740

Bonjour madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et maître Lorne Giroux. Bonjour.

2745

Est-ce que vous avez apporté des copies de votre mémoire?

**Me MARC SAUVÉ :**

2750

On ne m'a pas demandé d'en faire des copies. Je l'ai transmis... ça a été transmis hier.  
Je ne sais pas si vous avez eu copie de ça...?

**LA PRÉSIDENTE :**

2755

Non, pas du tout.

**Me MARC SAUVÉ :**

On m'a dit que vous l'aviez.

2760

**LA PRÉSIDENTE :**

On ne l'a pas.

2765

**Me MARC SAUVÉ :**

Ah, attendez, je pense que ça va... O.K.



2770 Alors, je voulais simplement vous préciser, Madame la Présidente et Messieurs les  
Commissaires, qu'il s'agit d'observations et de préoccupations, là, préliminaires, que le mémoire  
détaillé va vous être acheminé prochainement. Mais on jugeait important quand même de vous  
donner un premier signe de vie, là, officiel et par écrit dans ce dossier-là.

2775 D'abord qu'il me soit permis de me présenter, mon nom est maître Marc Sauvé, je suis  
avocat au service de législation au Barreau du Québec et je suis accompagné de maître Lorne  
Giroux qui est un professeur à la Faculté de droit à l'Université Laval et aussi avocat rattaché à la  
firme Lavery de Billy.

2780 Le Barreau vous a donc fait part de ses observations préliminaires dans la lettre du 10  
avril, là, que vous venez de recevoir et vous recevrez un mémoire plus détaillé prochainement.

2785 Comme vous le savez sans doute, le Barreau a comme mandat de protéger le public et  
c'est à la lumière de cette mission sociale et en tenant compte évidemment de notre vocation  
juridique qu'il faut interpréter notre démarche devant vous aujourd'hui.

2790 Le Barreau a aussi consulté son comité, nous avons un comité au Barreau, comité en  
droit de l'environnement, constitué d'une dizaine de membres de divers secteurs d'activités, tant  
publics que privés et finalement qui reflète un éventail de points de vue et ce sont donc des  
consensus qu'on essaie de rechercher à l'intérieur de ce comité avant de transmettre notre  
position au Barreau qui lui-même l'entérine et endosse.

2795 Dans son document qu'il vous a envoyé par l'entremise d'une lettre donc du bâtonnier le  
10 avril, on soulève certains points de préoccupations qui nous semblent assez fondamental. Le  
premier point qu'on soulève concerne le principe de démocratie environnementale et son lien  
avec la règle de droit.

2800 L'environnement n'est pas seulement, et vous vous en doutez, une question qui  
préoccupe certains groupes d'intérêts isolés ou certains citoyens, mais ça concerne l'ensemble  
de la population.

2805 Et ce qui veut dire finalement qu'avant d'adopter un régime de contrôle environnemental,  
il devient absolument essentiel et ça fait partie du processus et ça fait partie, je dirais, du  
système de contrôle lui-même, il est fondamental et c'est la règle générale de procéder à une  
prépublication des règlements et à une consultation de la population.

C'est un élément essentiel du système parce que de cette consultation découle une plus  
grande crédibilité du régime et par là même, son acceptation et une plus grande efficacité.

2810 Or, comme le Barreau le signale dans sa lettre, entre 1997 et 2002, le Règlement sur la  
réduction de la pollution d'origine agricole a été modifié cinq fois. Et quatre fois sur cinq, le  
gouvernement a invoqué l'urgence pour justifier l'adoption, sans prépublication préalable.

2815

Le gouvernement aussi a déposé en 2002 la Loi portant restriction relative à l'élevage de porc. Par cette loi, le gouvernement décrétait un moratoire sur la délivrance de certificats d'autorisation requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, tout en annonçant un nouveau règlement pour juin 2002, lequel règlement était soustrait à l'avance de toute procédure de prépublication.

2820

La question qu'on peut soulever c'est pourquoi soustraire un règlement à la consultation publique alors qu'on décrète un moratoire et alors que le règlement perpétue ou prolonge ce moratoire?

2825

Un deuxième point qui est important et maître Lorne Giroux aura l'occasion de développer ce point-là tantôt, concerne le déséquilibre, et on a eu tantôt un témoin venu vous dire finalement, parce que c'était son expérience quotidienne, il vivait donc un déséquilibre très net entre l'imputabilité des gouvernements locaux que sont les municipalités, les MRC, face à la population en matière d'aménagement du territoire et en matière d'environnement et leur pouvoir réel de contrôler ces questions-là.

2830

Alors, ce point-là a été soulevé dans la lettre du bâtonnier. Finalement, on peut arriver à la conclusion que ceux qui ont le pouvoir en la matière ne sont pas imputables face au gouvernement alors que ceux qui sont imputables n'ont pas suffisamment de pouvoir.

2835

Et avant de céder la parole à maître Lorne Giroux sur ces questions-là, une autre question qui préoccupe le Barreau concerne, je dirais, les normes de protection des cours d'eau. Après un examen attentif, on est appelés à conclure que 1981 à 2002, le danger de contamination augmente avec la croissance de la production alors que la protection des cours d'eau diminue. Alors de l'avis du Barreau, la protection du public commande que l'on revienne à des normes crédibles de protection des cours d'eau.

2840

Je cède la parole pour les autres points à maître Lorne Giroux.

**Me LORNE GIROUX :**

2845

Merci madame. Alors, Madame la Présidente, messieurs les membres de la Commission...

**LA PRÉSIDENTE :**

2850

Monsieur Giroux, est-ce que vous pourriez rapprocher votre micro?

**Me LORNE GIROUX :**

2855

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît. Merci.

2860 **Me LORNE GIROUX :**

Alors, je vais... nous allons procéder assez rapidement parce qu'on aimerait ça peut-être laisser plus de place à la période de questions. Et on va formuler les recommandations que nous vous faisons, c'est des recommandations que nous estimons devoir être véhiculées dans le rapport du BAPE parce que nous comprenons que le BAPE va faire une recommandation au gouvernement.

Alors, nous rappelons que notre première recommandation parce que c'est une préoccupation que le Barreau a fait valoir à plusieurs reprises devant l'Assemblée nationale lorsqu'il a été question du projet de Loi 23, du projet de Loi 184, nous aimerions que le BAPE fasse des recommandations en faveur du respect des processus consultatifs préalables à l'adoption des règlements.

Vous connaissez la problématique, elle a été suffisamment exprimée devant vous, mais nous aimerions vous sensibiliser au fait qu'il n'y a pas seulement un problème d'équité ici, mais il y a également un problème de sécurité juridique.

Certains des membres de notre comité nous ont signalé que la multiplicité des modifications réglementaires, notamment depuis 1997, il y a eu en moyenne au moins une modification importante à chaque année, des modifications qui ont été faites sans que le public ne soit consulté.

Ça a eu pour effet de créer une instabilité dans la réglementation et cette instabilité-là est... a augmenté la complexité d'un régime qui est déjà difficile à comprendre et a également... a fait... a pour effet de réduire la sécurité juridique de ceux qui sont des intervenants dans ce régime-là.

Et pour... mon expérience à moi, je suis professeur d'université depuis bientôt 33 ans, c'est à peu près ce qu'il y a de plus difficile, d'abord à comprendre soi-même, et ensuite à expliquer que ce soit à des étudiants ou même aux collègues de la profession, parce que je dirais dans les quatre dernières années, ça a été le sujet que j'ai développé dans les cours de formation permanente du Barreau en matière d'environnement.

C'est un... et c'est une complexité qui augmente à chaque année à la faveur des modifications et nous sommes convaincus que si on respectait les processus de consultation, il en résulterait une stabilité plus grande du régime juridique.

Et nous aimerions que le BAPE rappelle que dans la Loi sur les règlements et dans l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la consultation c'est la règle et l'absence de consultation c'est l'exception. La situation actuelle est telle que l'exception a pris le pas sur la règle et nous croyons que c'est mauvais pour la stabilité et pour la crédibilité du régime.

2905

Il y a également, les membres du comité ont signalé des problèmes périphériques qui ont une importance fondamentale, notamment le problème d'accès à l'information et je vais vous donner des exemples très concrets.

2910

Vous avez entendu suffisamment de personnes pour savoir que dans le régime actuel, le plan agroenvironnemental de fertilisation c'est un document, je dirais, capital dans l'évaluation des projets qui sont soumis aux approbations.

2915

À l'heure actuelle, lorsqu'une demande d'accès est faite au ministère de l'Environnement, pour qu'on puisse... pour qu'un citoyen ou la municipalité puisse consulter le PAEF, automatiquement le ministère de l'Environnement fait une demande au tiers et là on invoque l'exception du secret industriel, hein, des articles 25, 22 et suivants de la Loi sur l'accès.

2920

On est en droit de se demander quel est le secret industriel qui est impliqué lorsque 99 % des projets utilisent comme mode d'élimination des lisiers l'épandage dans les champs. Et nous croyons que cette difficulté très importante conduit à une judiciarisation excessive des débats, parce que vu que les citoyens et les municipalités ne sont pas capables d'obtenir l'information, le seul moyen qu'on a c'est de prendre un recours, de signifier un subpoena aux fonctionnaires du gouvernement, parce que devant les tribunaux les règles de l'accès ne s'appliquent pas et là on est obligés d'emmener le PAEF.

2925

Si les règles d'accès étaient rendues... n'étaient pas utilisées pour cacher l'information, nous sommes d'avis qu'il y aurait des projets qui pourraient être plus rapidement menés à terme, tout simplement parce qu'on n'a pas les informations, puis on n'est pas capables d'évaluer si le certificat qui a été délivré est conforme aux exigences législatives et réglementaires.

2930

Troisièmement, et nous revenons encore là-dessus, nous vous demandons de rétablir des mesures réglementaires crédibles en ce qui concerne les bandes riveraines le long des cours d'eau.

2935

Il y a eu des interventions récentes devant vous dont nous avons pris connaissance qui ont démontré qu'une mesure qui existe depuis très longtemps de protection des cours d'eau c'est d'assurer des bandes riveraines suffisamment larges pour qu'on puisse... dans lesquelles il n'y a pas d'épandage possible pour que l'on puisse protéger le cours d'eau.

2940

Le dernier règlement a comporté des reculs importants par rapport à la réglementation antérieure qui n'ont pas été expliqués de façon satisfaisante et nous ne voyons pas pourquoi on ne doit pas revenir en arrière ici pour que le règlement soit plus crédible. C'est une... c'est le cœur du règlement et il y a eu des reculs que nous n'avons pas... pour lesquels nous n'avons pas eu d'explication valable pour les justifier et nous croyons qu'il faut ici clairement que le BAPE demande que cette question-là... on revienne à des normes qui soient plus crédibles.

2945

Il y a eu également un recul important à l'égard des contrôles a priori. Vous n'êtes pas sans savoir que le nouveau règlement introduit la notion d'avis de projet et avec le résultat qu'il y a un grand nombre de projets qui vont maintenant échapper au contrôle à priori de l'article 22.

2950 C'est déjà là un recul, mais ce qui est encore plus difficile à accepter, c'est que le  
nouveau règlement comprend des notions qui font référence à des documents qui ne figurent à  
nulle part dans la norme réglementaire. Et je fais référence ici à la notion de la concentration  
moyenne de phosphore en kilogramme par mètre cube des déjections qui est un élément  
fondamental pour déterminer le volume annuel de phosphore qui va être produit et ça, c'est ce  
2955 qui va déterminer si le projet est assujéti à 22, s'il est assujéti au seul avis de projet ou s'il est  
assujéti à rien.

Et il faut comprendre ici qu'une des caractéristiques du droit québécois depuis à peu près  
1978-80, c'est le rôle de sentinelle que la loi a conféré au public, aux articles 19.1 à 19.7 et  
j'emploie le mot «sentinelle», ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est le juge Proulx de la  
2960 Cour d'appel qui a interprété de cette façon ces dispositions-là dans l'affaire Bellefleur.

Et ce rôle, le public et les municipalités, parce que l'article 19.3 met les municipalités sur  
le même plan que les membres du public, ne peuvent l'exercer que si on est capables d'évaluer  
si oui ou non le projet était effectivement assujéti à une autorisation.

2965 On ne peut pas évaluer cet élément fondamental de la légalité du projet dans l'état actuel  
de la réglementation, parce que le règlement ne donne aucune notion qui nous permette de  
déterminer quelle est la concentration moyenne de phosphore et il fait référence à des  
documents qui ne sont mentionnés à nulle part.

2970 Et nous croyons que cette faiblesse importante du règlement affaiblit considérablement  
les pouvoirs que la loi accorde aux citoyens qui constituent l'originalité même du régime  
québécois.

2975 C'est la question du rétablissement d'un équilibre minimal à l'égard des pouvoirs  
municipaux. Je... nous ne vous donnerons pas un cours de droit élaboré là-dessus, je pense que  
l'intervenant précédent a magnifiquement illustré ce dont il est question.

Il y a différentes avenues ici, premièrement nous croyons que la Commission devrait  
2980 recommander que l'on mette fin au régime intérimaire qui est actuellement prévu à l'article 37 de  
la Loi agricole de 2001 ou si vous voulez le projet de Loi 184.

Le pouvoir de zoner existe en droit municipal québécois depuis les années 30. C'est la  
première fois qu'une loi enlève clairement aux municipalités le pouvoir de zoner pour toute une  
2985 partie de leur territoire. Si vous estimez, et c'est la raison pour laquelle ça a été fait comme ça...  
pendant la période intérimaire qui va perdurer des années, le temps que les schémas  
d'aménagement soient révisés, ce pouvoir-là est donné à la MRC.

La MRC, la raison pour laquelle le pouvoir a été donné à la MRC c'est que la MRC qui ne  
2990 peut l'exercer que par son Règlement de contrôle intérimaire doit faire approuver le Règlement  
de contrôle intérimaire par le ministère des Affaires municipales. Ce pouvoir-là s'exerce à l'abri  
de tous les regards et ceux qui décident ne sont imputables devant personne.

2995 Si vous estimez que l'on ne peut pas redonner aux municipalités leur pouvoir de zonage,  
l'autre façon de rétablir l'équilibre c'est de forcer ceux qui décident à venir expliquer en région  
pourquoi ils estiment que le règlement de contrôle intérimaire n'est pas bon. Qu'ils viennent  
devant les citoyens, parce qu'à l'heure actuelle ceux qui sont devant les citoyens, qui sont  
redevables devant eux, n'ont aucun pouvoir et ceux qui ont le pouvoir ne sont redevables devant  
personne. C'est un système qui ne peut pas conduire à la paix sociale dans les régions du  
3000 Québec et il faut... nous demandons au BAPE de faire des recommandations pour qu'un équilibre  
minimal soit rétabli en faveur des municipalités.

C'est essentiellement les points que nous voulions faire valoir devant vous cet après-midi.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez pas abordé la question des ententes d'épandage.

**Me LORNE GIROUX :**

3010

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3015

Dans le nouveau régime en place, avec le nouveau règlement sur les exploitations  
agricoles, on va donc, pour s'assurer d'un équilibre ferme par ferme, exiger d'un producteur qu'il  
puisse... qu'il puisse confirmer qu'il disposera des terres suffisantes pour épandre les quantités  
de phosphore contenues dans les déjections de ses animaux et, pour ce faire, il aura soit accès à  
ses terres, ses propres terres en pleine propriété, soit à des locations ou soit à des ententes  
3020 d'épandage.

3020

Et en tout cas quand on regarde, on examine toute la question, on se dit comment va-t-on  
faire pour s'assurer que finalement une entente d'épandage ne sera pas conclue à deux reprises  
sur le même territoire? Il y a comme un contrôle nécessaire et requis au regard de cette facette-  
là du problème. Alors, je ne sais pas...

3025

**Me LORNE GIROUX :**

Je vous dirai deux choses. La première chose c'est que ce régime-là existait avant, il  
n'est pas particulier au nouveau règlement. C'était ça en 81, c'était ça en 97.

3030

Pour moi et pour nous et je ne peux pas parler pour mon collègue ici, mais la meilleure  
façon d'assurer ça, madame, c'est de s'assurer que l'information est transmise à la municipalité.  
À l'heure actuelle, les informations sont entre le producteur et le ministère de l'Environnement. Si  
vous forcez les ententes d'épandage à être produites auprès de la municipalité, je vous garantis  
3035 qu'il n'y aura pas de problème d'application.

3040 Pour moi, et c'est un peu la philosophie des Américains, les Américains ont une philosophie d'ouverture dans leur régime juridique, ce qui est public en général est plus facile à contrôler et donne lieu à des décisions plus logiques que ce qui n'est pas public. Et avec... nous ne disons pas que nous n'avons pas confiance au ministère de l'Environnement, mais la meilleure surveillance, c'est encore celle qui s'exerce au niveau local et ça va dans le sens des articles 19.1 à 19.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Donc, même chose que ce que nous avons dit tout à l'heure.

3045

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

3050

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci Madame la Présidente.

3055

Je voudrais revenir un peu au thème de la réglementation pour les bandes riveraines. Alors, vous dites : il faudrait rétablir des mesures réglementaires crédibles relatives aux bandes riveraines.

3060

Or, ce n'est pas très évident que ce que ça veut dire «crédibles», parce que suivant qu'on entend certains intervenants c'est tel type de bande, suivant qu'on en écoute d'autres c'est un autre type. Or, nous on comprend un peu que la question des bandes riveraines peut être abordée sous trois angles.

3065

Un premier angle c'est une distance entre un cours d'eau et l'endroit jusqu'où... la zone limite où on peut épandre. Alors, la bande où il est interdit d'épandre. Il y a également la conception de bande riveraine comme zone pour filtrer les particules, les pesticides et ces produits-là. Et il y a la conception également de la bande riveraine comme zone favorisant le maintien de la biodiversité qui est comme un autre concept également.

3070

Alors évidemment de l'un, suivant qu'on examine un concept ou l'autre, les distances ne sont pas nécessairement les mêmes et les avis là encore sont assez partagés. On nous explique que -- et là, je ne sais pas si on a bien compris -- qu'à l'heure actuelle dans le REA, ce qu'on a décrété c'est une zone minimum d'interdiction d'épandage et non pas une zone... une bande riveraine pour les fins de la biodiversité ou même une bande riveraine pour la filtration et on nous dit également que les autorités locales, en vertu d'autres lois ou règlements, je crois que c'est le Règlement sur la protection des rives et du littoral, c'est une politique qu'ils ont l'opportunité de décréter des bandes riveraines plus larges que la zone d'interdiction d'épandage. Et justement, dans ce cas-là il s'agit d'une remise de pouvoir au niveau local.

3075

3080

Alors, précisément comment face à toute cette réalité relativement complexe, quand vous dites «rétablir des mesures réglementaires crédibles», au fond quelles seraient des mesures réglementaires qui seraient crédibles face à toute cette complexité, selon vous?

**Me LORNE GIROUX :**

3085 Monsieur le Commissaire, nous ne prétendons pas être capables de porter un jugement sur des questions qui relèvent de la biologie et de l'écologie. Ce que nous disons c'est ceci et c'est ce qui avait été dit d'ailleurs devant vous lors d'une rencontre que j'avais eue avec vous à un autre titre en novembre.

3090 Jusqu'en 1997, tous les cours d'eau étaient assujettis à une bande de protection de trois mètres dans lesquels les déjections étaient interdites. C'est de ça dont on peut parler parce que c'est ça qu'on étudie. Ça a été réduit à un mètre et, deuxièmement, ce qui est encore plus grave, il y a toute une catégorie de cours d'eau qui sont devenus subitement inexistantes. Hein, ils sont inexistantes ceux qui n'ont pas deux mètres de superficie.

3095 Ça, c'est un net recul parce que les tribunaux avaient dit, avant, qu'un cours d'eau dans la Loi sur la qualité de l'environnement et dans les règlements, il n'y a pas d'exception. Ça couvre aussi bien un fossé qu'une rivière ou un ruisseau.

3100 Ça, pour nous, c'est un recul parce que même si on n'est pas experts en biologie, moins le cours d'eau est important, plus la concentration va être élevée. Et force... de toute façon, ça finit toujours par aboutir dans un cours d'eau plus important.

3105 Nous ne comprenons pas pourquoi on a réduit à un mètre ce qui était déjà minimal à trois mètres et pourquoi en plus il y a toute une catégorie de cours d'eau qui sont disparus. Nous n'avons eu aucune explication valable pour ce recul-là.

3110 Nous croyons que ça c'est un recul à une époque où d'autres experts viennent devant vous et ont tendance à dire pour l'un des trois motifs que vous avez signalés, qu'il faudrait augmenter.

3115 Nous, on ne comprend pas pourquoi dans les zones même où on est en surplus, puis il va y avoir des surplus jusqu'en 2010, pourquoi que la protection diminue alors que le danger augmente. C'est ce qu'on a dit depuis le début et on n'a pas changé d'avis là-dessus et nous n'avons rien vu qui justifiait que l'on prenne une autre position que celle-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3120 Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3125 Je voulais continuer un peu sur la même chose, c'est-à-dire que depuis le début on a essayé à quelques reprises d'avoir une définition correcte de «fossés» et de «cours d'eau». Est-ce qu'en droit, au Québec, il y a une telle définition?

**Me LORNE GIROUX :**



3130 Il y a une définition de cours d'eau qui a été donnée par la Cour supérieure dans une  
décision rendue, je pense, en matière pénale environnementale qui ne concernait pas ce  
règlement-là. Mais la Cour a dit : la notion de cours d'eau doit être interprétée largement parce  
que l'objectif de la loi c'est d'assurer la protection environnementale. Par conséquent, tout ce qui  
est cours d'eau, la Cour va favoriser une interprétation large parce que ça va dans le sens de  
l'objectif poursuivi par le législateur.

3135 Alors nous, on dit : tout ce qui est susceptible d'être acheminé dans le réseau  
hydrographique de surface est un cours d'eau et nécessairement, si on ne protège pas, dès qu'il  
pleut, ça va plus loin dans des cours d'eau de plus en plus importants.

3140 Et je pense que c'est peut-être une règle de gros bon sens, mais c'est celle-là qui est  
actuellement privilégiée par la Cour supérieure. Et on n'a jamais vu de décision qui contredisait  
ça.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3145 Dans ce sens-là, ça voudrait dire que «fossé» n'existe pas en termes de droit, c'est le  
cours d'eau qui existe?

**Me LORNE GIROUX :**

3150 Si vous voulez, c'est ça. Pour nous, un fossé c'est un cours d'eau.

Maintenant regardez bien, il y a un autre élément aussi, parce que ça me rappelle  
quelque chose que monsieur le commissaire a dit, vous avez posé une autre question, laissez-  
moi y revenir. Ça m'est parti, je vais... ça va me revenir tout à l'heure, je vais répondre à un autre  
élément qui m'a... qui m'est revenu puis qui m'est reparti, là, je suis désolé. Continuez.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3160 Si je pose une autre question c'est sur autre chose, à ce moment-là.

**Me LORNE GIROUX :**

3165 Ah, oui, ça va. Je l'ai, vous m'avez... vous avez dit que le texte réglementaire permet à la  
municipalité de réglementer, hein, c'est un minimum et que la municipalité peut réglementer.

Vous avez parfaitement raison sous une réserve très importante, c'est qu'à l'heure  
actuelle, la municipalité qui va réglementer, elle va devoir faire approuver son règlement par la  
MRC dans le cadre de la conformité au schéma. Or, la politique de protection des rives du littoral  
et des cours d'eau en milieu agricole, c'est la partie la plus faible de la politique et on pourrait... il  
pourrait être prétendu que les pouvoirs de la municipalité sont encore réduits, pas par cet article-  
là, par une autre disposition qui est celle de la conformité.

3175 Alors, même dans un article récent on est obligés de discuter cette question-là, la marge de manœuvre qui semble grande quand on lit le règlement doit tenir compte des restrictions qui sont imposées par la question de la conformité en tenant compte du fait que la politique de protection des rives c'est dans la partie agricole qu'elle est la moins sévère.

3180 Est-ce que ça répond un peu à votre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Marquis, vous pouvez continuer.

3185 **Me LORNE GIROUX :**

Excusez-moi, monsieur Marquis, je ne voulais pas vous...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3190 Ah non, non, ça va. C'est très bien, vos explications nous sont utiles qu'elles touchent à une partie ou à une autre.

3195 Mais celle que j'aurais peut-être besoin c'est concernant le phosphore et concernant les avis de projets, de même que les certificats d'autorisation.

**Me LORNE GIROUX :**

Oui?

3200

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3205 Alors, vous nous dites qu'il n'y a pas d'informations à nulle part qui nous disent c'est quoi les quantités, d'une certaine façon. Alors, si j'ai bien compris, moi, le règlement, c'est qu'il y a deux possibilités, c'est-à-dire une qui est une mesure, une mesure qui est faite à la ferme et qui doit être certifiée, d'une certaine façon, par des mesures de laboratoire qui disent les quantités. Et l'autre, c'est des valeurs qui sont... que l'on pourrait dire un peu historiques dans la pratique.

3210 Est-ce qu'une ou l'autre ou les deux peuvent en droit être utilisées? C'est ça que j'aimerais savoir d'une certaine façon.

**Me LORNE GIROUX :**

3215 Regardez bien. Nous, nous partons du texte du règlement. Alors, les seuils d'assujettissement en bas de 1600 kilogrammes annuellement, on n'est assujettis à rien; 1600 à 3200, c'est l'avis de projet, on donne un avis, 30 jours après on construit, 60 jours après il y a un

agronome qui donne un certificat de conformité. À partir de 3200, c'est l'article 22 et le seuil c'est la production annuelle de phosphore.

3220 Si vous regardez -- je vais vous donner la référence précise, dernier alinéa de l'article 3 du Règlement sur les exploitations agricoles -- je vais vous le lire :

3225 «Production annuelle de phosphore  $P_2O_5$  volume annuel en mètres cubes des déjections animales produites par un lieu d'élevage -- ça, c'est facile à déterminer -- multiplié par la concentration moyenne en phosphore en kilogramme par mètre cube de ces déjections animales.»

3230 Dans la pratique, voici ce qui peut arriver. Un projet est acheminé au Ministère ou simplement un avis de projet qui est acheminé et on dit : le projet va produire moins de 3200 kilogrammes de phosphore annuellement, voici le volume annuel qui est produit et la concentration moyenne en phosphore va évidemment dépendre notamment des intrants, hein. Si vous utilisez des moulées qui sont plus faibles en phosphore et je prends pour acquis qu'elles sont onéreuses.

3235 Alors, vous soumettez votre projet comme ça et la concentration moyenne en phosphore c'est des tables du CRAAQ, bon, qui... et aucun article du règlement ne définit ce que c'est, ni même n'incorpore ces tables-là comme étant des outils de référence auxquels on peut se... on peut faire appel.

3240 Alors moi, je soumetts un projet et là, évidemment, la concentration moyenne en phosphore va varier suivant un certain nombre de paramètres. Qui va être capable de contrôler que ces paramètres-là dans un an, dans deux ans, dans trois ans, est-ce que ça va être les mêmes moulées qui vont être fournies aux animaux? Est-ce qu'on est capables de dire... et est-ce qu'on est capables de dire qu'est-ce que ça sera la concentration moyenne en...?

3245 Ceux qui surveillent ça n'ont aucun moyen et c'est une des faiblesses, à notre avis, du règlement fondamental au moins... au point où sa validité pourrait être mise en cause, parce qu'il y a un principe qui dit qu'un règlement ne doit pas être incertain et indéterminé. Et il y a un élément fondamental qui n'est pas défini dans le règlement.

3250 C'est ça ce qui nous préoccupe à ce moment-ci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3255 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3260 Juste une -- est-ce que le mémoire que vous avez déposé est définitif ou s'il va être... celui que vous allez déposer va inclure d'autres éléments que ceux-là? J'imagine qu'il doit y

avoir encore une réflexion assez importante au niveau du Barreau et qu'il doit y avoir d'autres éléments sur lesquels vous réfléchissez que votre mémoire...?

**Me LORNE GIROUX :**

3265

L'essentiel on en fait part, mais il est possible qu'il y ait d'autres éléments, mais il n'est pas élaboré dans sa version définitive à moins que Marc...

**Me MARC SAUVÉ :**

3270

Non.

3275

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3280

O.K. Parce qu'une des questions qui revient constamment c'est : comment articuler un règlement de production animale qui met en cause un individu producteur par rapport à un ministère de l'Environnement qui donne une autorisation et l'intégration de cela dans un projet plus global, que ce soit la planification municipale ou celle de la MRC ou que ça soit une approche par bassin versant qui considérerait la capacité du milieu récepteur et l'état du milieu récepteur et le producteur peut dire de son côté qu'on lui applique... qu'on restreint son droit à lui pour des actions posées par d'autres et parfois par des inconnus, comment vous articulez l'un et l'autre dans une perspective de respect de l'environnement?

3285

**Me LORNE GIROUX :**

3290

C'est une question qui est extrêmement difficile, Monsieur le Commissaire.

Écoutez, je... peut-être simplement, là, au niveau des réflexions. La question que vous soulevez amène nécessairement le problème du contingentement. Il vient à un moment donné où ça équivaut à un contingentement à l'égard de la région ou de la municipalité.

3295

Je dois vous signaler que depuis 2001, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été amendée pour autoriser expressément les municipalités à faire du contingentement par le zonage. Tout le secteur agricole a été exclu. Je ne porte pas de jugement, là, c'est un constat tout simplement.

3300

C'est un problème qui est extrêmement difficile. Pour moi -- et je ne peux pas engager mes collègues du comité -- pour moi c'est plus facile de fournir les informations à la municipalité et de donner... de laisser la municipalité au moins être capable de surveiller ce qui se fait sur son territoire que de s'attaquer à un problème de contingentement comme celui-là, parce que... et ça nous amène dans un autre problème à consonance plus politique qui est celui de la gestion des bassins.

3305

3310 Et là, il y a des difficultés qui sont des difficultés fondamentales à l'égard notamment de la responsabilisation des décideurs vis-à-vis le public de la prise de décision par des décideurs non élus, prise de décision, par exemple, dans le cadre d'un plan de gestion de l'eau qu'on va ensuite forcer à passer dans le schéma d'aménagement qui est un document politique.

3315 À la limite également, ça pose la question de la taxation versus la représentation. Alors, ce sont des problèmes à mon avis qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés chez nous. On en a beaucoup parlé de la gestion par bassin, mais quand on arrive à des questions concrètes, à mon avis, il y a des problèmes très très durs, là, qu'on n'a pas encore tout à fait -- peut-être que je me trompe -- mais qu'on n'a pas encore tout à fait débattus.

3320 Moi, pour un, je préfère aménager le système actuel en attendant ce système-là qui est plus idéal, mais en forçant l'imputabilité et en forçant le ministère de l'Environnement à donner l'information aux municipalités, parce que là, la surveillance à mon avis va être meilleure. Mais ça, c'est une opinion qui m'est plus personnelle et je ne voudrais pas engager mes collègues.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3325 Et à ce moment-là, vous nous dites c'est au niveau du municipal, de la municipalité qu'il faut redonner des pouvoirs et non pas au niveau de la MRC?

**Me LORNE GIROUX :**

3330 Ce n'est pas nécessairement... mais le pouvoir de surveillance de la conformité du projet et du maintien de la conformité dans le temps, notamment à l'égard des épandages et des ententes d'épandage, ça c'est un pouvoir qui traditionnellement appartient à l'inspecteur local. Et la difficulté à l'heure actuelle, c'est que la municipalité qui aurait l'intérêt pour poursuivre en injonction un contrevenant n'a aucune information dans ce régime-là pour déterminer si oui ou non on contrevient à cette réglementation-là. Et on ne voit pas pourquoi elle aurait moins de capacité de le faire dans ce secteur-là qu'elle peut le faire dans d'autres secteurs.

3340 Par exemple, je vais vous donner un exemple, j'ai représenté une municipalité récemment qui a obtenu une injonction sur la base des articles 19.1 et suivants parce que quelqu'un ne respectait pas l'article 66 qui interdit le dépôt de matières résiduelles dans des sites non autorisés.

3345 La municipalité a eu l'information parce que c'était évident, les citoyens ont téléphoné. Mais dans un cas comme ça, les ententes d'épandage, les volumes, le contenu du certificat, le contenu du PAEF, on n'a pas l'information, ce qui rend la surveillance difficile sinon impossible. Moi, je suis convaincu, pour un, que si c'était plus libéralement... si ça circulait plus libéralement, il y aurait une meilleure surveillance.

3350 Un des gros problèmes du régime actuel, ce n'est pas seulement la norme, c'est la surveillance et l'application de la norme dans le temps. On n'a qu'à penser à ce que le

Vérificateur général avait révélé quand... juste au minimum des cheptels qu'on... par rapport à ce qui était autorisé par les certificats d'autorisation, et ce n'est pas moi qui parle, le Vérificateur général avait parlé de chiffres comme 20 % au-dessus. Évidemment, 20 % au-dessus ça se traduit en volume de déjections à la fin de l'année.

3355

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais on peut opposer à votre point de vue le fait que, par exemple, sur des choses aussi simples que les champs d'épuration des résidences isolées, les municipalités n'ont pas manifesté un zèle outrancier de ce côté-là?

3360

**Me LORNE GIROUX :**

Vous avez parfaitement raison, mais ce n'est plus le cas maintenant. C'est beaucoup moins vrai ça. Ça c'est... ce que vous dites est vrai, mais depuis... c'est de moins en moins vrai, parce que là, ici évidemment ce sont... c'est une question de tradition et en tout cas, moi, je regarde la jurisprudence et c'est de moins en moins vrai.

3365

3370

Maintenant, je ne... là-dessus, je ne prétends pas, là, posséder...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, non, j'essaie juste de comprendre le niveau juridique, c'est entendu que son application, si on donne ça aux municipalités, elles vont aussi réclamer de l'argent ou le contrôle.

3375

**Me LORNE GIROUX :**

Non, je ne dis pas qu'on doit donner l'application aux municipalités, pas du tout, les municipalités ont l'intérêt requis, mais elles n'ont pas l'information pour exercer les pouvoirs minimaux que la loi leur accorde actuellement. Et dans des cas extrêmes, la municipalité pourrait intervenir et ça n'enlève pas du tout la surveillance du Ministère.

3380

3385

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça n'enlève pas l'obligation pour le ministère de l'Environnement...

**Me LORNE GIROUX :**

3390

Voilà, pas du tout, pas du tout.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3395

... d'inspecter et de visiter. On comprend.

**Me LORNE GIROUX :**

Pas du tout.

3400

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais s'il transmet l'information à la municipalité, il y aura comme un deuxième contrôle qui pourra se faire.

3405

**Me LORNE GIROUX :**

Oui, voilà, voilà. Et les cas les plus flagrants à mon avis, ne pourront plus échapper aux mailles du filet.

3410

Maintenant, je comprends que la question qui vous préoccupe, en ce qui concerne, par exemple, le fait de passer à un autre ordre de grandeur qui est celui du bassin, là on tombe dans le problème du contingentement, tout ce que je dis c'est que des fois le mieux est l'ennemi du bien.

3415

S'il faut attendre encore une trop longue période de temps pour avoir un système optimal, en attendant, nous, c'est qu'on pense qu'on pourrait au moins améliorer celui qu'on a, compte tenu du fait qu'il y a un nouveau règlement qui vient d'entrer en vigueur.

3420

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Tout le monde... à propos, tout le monde se plaint de ce... de cet univers continuellement changeant.

3425

**Me LORNE GIROUX :**

Oui.

3430

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et les producteurs agricoles les premiers, parce que ça semble créer une difficulté considérable.

3435

**Me LORNE GIROUX :**

Oui et je vous signale qu'il a déjà été modifié, depuis qu'on s'est vus la dernière fois, il a été modifié et encore une fois, on a exclu tous les processus de consultation. Vous regarderez dans le décret.

3440

**Me MARC SAUVÉ :**

3445 Et comme Lorne le mentionnait tantôt, la transparence... une transparence accrue  
probablement réduirait cette instabilité-là. Parce que dès que les normes deviennent un peu plus  
transparentes, lorsqu'il y a des discussions publiques, c'est drôle mais les changements peut-  
être arriveraient peut-être un peu moins vites et un peu moins souvent.

3450

**LA PRÉSIDENTE :**

3455 Alors, on a écoulé notre temps. On vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette  
consultation publique et on peut compter donc recevoir votre mémoire avant le 15 mai?

**Me MARC SAUVÉ :**

Oui, certainement.

3460

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui? D'accord.

3465 Alors, on vous remercie infiniment. Et je vous invite peut-être à lire les transcriptions  
d'hier. On a reçu la Fédération québécoise des municipalités et elle... c'est ça, et ils ont soulevé  
plusieurs points, là, que vous avez soulevés vous-mêmes. Merci beaucoup. Au revoir.

Donc, la Commission ajourne ses travaux. Nous reprendrons ce soir à 19 heures 30.

3470

**16 h 39 – FIN DE LA SÉANCE**

3475 Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que  
les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au  
moyen du sténomasque, le tout conforme à la loi.

---

Line Perreault, s.o.